

RAPPORT ANNUEL D'AVANCEMENT 2021-2022

COMITE EXECUTIF



23 février 2023



Table des matières

Abréviations	3
Liste des tableaux.....	4
Liste des annexes	4
Introduction	5
Contexte de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC en 2021 et 2022.....	5
I. Evaluation générale de la performance.....	6
1.1. Condensé des activités réalisées au cours des Exercices 2021 et 2022.....	6
1.2. Evaluation du fonctionnement du Comité Exécutif.....	9
II. Evaluation des progrès accomplis par rapport aux exigences.....	11
2.1. Engagement des parties prenantes	11
2.2. Transparence.....	12
2.3. Résultats et impact	13
III. Evaluation du niveau d'exécution du Plan de Travail Triennal 2021-2023.....	17
IV. Aperçu des réponses du Comité National aux recommandations issues des rapports précédents et des mesures correctives	18
V. Forces et faiblesses identifiées dans le processus ITIE.....	18
VI. Coûts totaux de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC.....	19
VII. Participation des parties prenantes à l'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC	21
VIII. Composition détaillée du Comité Exécutif	21
8.1. Composition du C.E de 2020 jusqu'avril 2021.....	22
8.2. Composition du Comité Exécutif d'avril 2021 à ce jour	23
IX. Efficacité et durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC	25
X. Innovations et efforts visant à élargir le périmètre de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC	26
ANNEXES	28
Annexe 1 : Principales activités réalisées de Janvier 2021 à Décembre 2022	28
Annexe 2 : Dispositions du Décret et du Règlement Intérieur non appliquées ou en cours d'application	32
Annexe 3 : Liste des décisions du Comité Exécutif non exécutées ou en cours d'exécution en 2021 et 2022.....	35
Annexe 4 : Fiche d'évaluation de la Validation.....	36
Annexe 5 : Mesures correctives et recommandations stratégiques issues de la Validation	37
Annexe 6 : Evaluation du niveau d'exécution du Plan de travail triennal 2021-2023.....	43
Annexe 7 : Evaluation des recommandations issues du rapportage ITIE	66

Abréviations

Acronyme	Signification
\$US	<i>Dollar des Etats-Unis d'Amérique</i>
ACE	<i>Agence Congolaise de l'Environnement</i>
AMI	<i>Avis à Manifestation d'Intérêt</i>
APLC	<i>Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption</i>
BCC	<i>Banque Centrale du Congo</i>
CAMI	<i>Cadastre Minier</i>
CdC/RN-Ituri	<i>Cadre de concertation de la société civile de l'Ituri</i>
CDF	<i>Franc Congolais (Congolese Democratic Franc)</i>
CE	<i>Comité Exécutif</i>
CENADEP	<i>Centre National d'Appui au Développement et à la Participation Populaire</i>
CENAREF	<i>Cellule Nationale des Renseignements Financiers</i>
CN/ITIE-RDC	<i>Comité National de l'ITIE-RDC</i>
CPVS	<i>Conseil Présidentiel de Veille Stratégique</i>
CTCPM	<i>Cellule Technique de Coordination et Planification Minière</i>
DAO	<i>Dossier d'Appel d'Offres</i>
DGDA	<i>Direction Générale des Douanes et Accises</i>
DGI	<i>Direction Générale des Impôts</i>
DGRAD	<i>Direction Générale des Recettes Administratives, Judiciaires, Domaniales et de Participation</i>
DPEM	<i>Direction de Protection de l'Environnement Minier</i>
ECORIM	<i>Ecole sur la bonne gouvernance des Revenus Infranationaux du secteur Minier</i>
EMAPE	<i>Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle</i>
ENABEL	<i>Agence de développement du gouvernement fédéral belge</i>
EP	<i>Entreprise Publique</i>
ETD	<i>Entité Territoriale Décentralisé</i>
FOMIN	<i>Fonds Minier pour les générations futures</i>
GIZ	<i>Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (Agence internationale de coopération Allemande pour le développement)</i>
GMP	<i>Groupe Multipartite de l'ITIE</i>
GTT	<i>Groupe Technique de Travail</i>
IGF	<i>Inspection Générale des Finances</i>
ITIE	<i>Initiative pour la Transparence des Industries Extractives</i>
ITIE-RDC	<i>Initiative pour la Transparence des Industries Extractives en République Démocratique du Congo</i>
N/A	<i>Non Applicable</i>
NRGI	<i>Natural Resource Governance Institute</i>
ONG	<i>Organisation Non Gouvernementale</i>
OSC	<i>Organisations de la Société Civile</i>
PTBA	<i>Plan de Travail et Budget Annuel</i>
PTF	<i>Partenaire Technique et Financier</i>
PTT	<i>Plan de Travail Triennal</i>
PWYP	<i>Publish What You Pay</i>
RAA	<i>Rapport Annuel d'Avancement</i>
RDC	<i>République Démocratique du Congo</i>
RRN	<i>Réseau des Ressources Naturelles</i>
RSC	<i>Redevance Suivi de Change</i>
SGH	<i>Secrétariat Général des Hydrocarbures</i>
SGRN	<i>Synergie pour la Bonne Gouvernance des Ressources Naturelles</i>
SICOMINES	<i>Sino-congolaise des Mines</i>
ST	<i>Secrétariat Technique</i>
TVD	<i>Taxe de Voirie et Drainage</i>

Liste des tableaux

N°	Contenu
Tableau n°1	<i>Illustration du comportement des recettes minières en 2020 et 2021</i>
Tableau n°2	<i>Evaluation du niveau d'exécution des sous-activités du PTT en 2020 et 2021</i>
Tableau n°3	<i>Niveau de mobilisation du financement et d'exécution des dépenses du PTT en 2021</i>
Tableau n°4	<i>Niveau de mobilisation du financement et d'exécution des dépenses du PTT en 2022</i>
Tableau n°5	<i>Composition du CE de 2020 jusqu'en avril 2021</i>
Tableau n°6	<i>Composition du CE d'avril 2021 à ce jour</i>
Tableau n°7	<i>Nombre de réunions et des présences des membres en 2021</i>
Tableau n°8	<i>Nombre de réunions et des présences des membres en 2022</i>

Liste des annexes

N°	Contenu
Annexe 1	<i>Principales activités réalisées de Janvier 2021 à Décembre 2022</i>
Annexe 2	<i>Dispositions du Décret et du Règlement Intérieur non appliquées ou en cours d'application</i>
Annexe 3	<i>Liste des décisions du Comité Exécutif non exécutées ou en cours d'exécution en 2021 et 2022</i>
Annexe 4	<i>Fiche d'évaluation de la Validation</i>
Annexe 5	<i>Mesures correctives et recommandations stratégiques issues de la Validation</i>
Annexe 6	<i>Evaluation du niveau d'exécution du Plan de travail triennal 2021-2023</i>
Annexe 7	<i>Evaluation des recommandations issues du rapportage ITIE</i>

Introduction

En exécution de l'Exigence 7.4 de la Norme ITIE, le Groupe multipartite est tenu d'évaluer les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles. Il lui appartient de ce fait de documenter son évaluation soit dans un rapport annuel d'avancement (RAA) ou par d'autres moyens de son choix. Cette évaluation devra inclure toute action entreprise pour traiter des questions que le Groupe multipartite aura identifiées comme étant prioritaires pour la mise en œuvre de l'ITIE.

La présente évaluation est faite au moyen d'un rapport annuel d'avancement (RAA) qui couvre les Exercices 2021 et 2022.

Conformément à la note d'orientation ad hoc, le présent rapport porte sur les points suivants :

- 1° Evaluation générale de la performance ;
- 2° Evaluation des progrès accomplis par rapport aux Exigences ;
- 3° Evaluation des progrès par rapport au suivi des recommandations ;
- 4° Evaluation des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE ;
- 5° Forces et faiblesses identifiées dans le processus ITIE ;
- 6° Coûts totaux de mise en œuvre ;
- 7° Participation des parties prenantes à l'élaboration du rapport ;
- 8° Composition détaillée du Groupe multipartite ;
- 9° Date d'approbation du rapport par le Groupe multipartite.

Contexte de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC en 2021 et 2022

La mise en œuvre de l'ITIE au cours de la période couverte par le présent rapport a été marquée par :

- La poursuite de l'appui financier du Gouvernement à la mise œuvre de l'ITIE en RDC à travers le décaissement, bien que souvent tardif, de la dotation mensuelle allouée au Comité National ;
- L'insuffisance de moyens financiers pour l'exécution du plan de travail du Comité National ;
- Le retour progressif de l'appui des partenaires techniques et financiers à la mise en œuvre de l'ITIE ;
- La poursuite de la pandémie à Covid-19 et l'allègement progressif des mesures sanitaires y afférentes ;
- L'élargissement du périmètre de déclaration à l'ITIE au secteur minier artisanal et au secteur forestier, ainsi qu'aux entités territoriales décentralisées (ETD) ;
- La préparation et la soumission de la RDC à la validation.

I. Evaluation générale de la performance

Ce chapitre relève les principales activités réalisées par le Groupe multipartite (GMP) durant la période couverte par le présent rapport.

Les résultats et l'impact desdites activités sont donnés au point II ci-dessous.

1.1. Condensé des activités réalisées au cours des Exercices 2021 et 2022

A la suite de l'allègement progressif des mesures barrières intervenues à partir de février 2021, les activités du Comité National de l'ITIE-RDC ont connu un rebond significatif.

En effet, **en 2021**, en exécution de son plan de travail triennal 2021-2023 (PTT 2021-2023) et particulièrement de son Plan de travail et budget annuel 2021 (PTBA 2021), le Comité National s'est focalisé sur la préparation de la Validation et la production des outils de mise en œuvre ci-après :

- L'adoption et la publication du plan de travail triennal 2021-2023 en mars 2021 ;
- L'adoption et la publication en mars 2021 du rapport annuel d'avancement 2018, 2019 et 2020 (RAA 2018, 2019 et 2020) ;
- L'adoption et la publication en mars 2021 du Rapport assoupli ITIE-RDC 2018, 2019 et 1^{er} semestre 2020, ainsi que de six études thématiques en complément dudit rapport.

Ces études thématiques ont examiné en profondeur les questions spécifiques se rapportant à la gouvernance des ressources naturelles en RDC soulevées dans le débat public par les parties prenantes.

Il s'agit de :

- 1) L'étude sur la mise en œuvre des Exigences de l'ITIE sur la propriété effective ;
 - 2) L'état des lieux de l'application des procédures d'octroi des droits miniers et pétroliers ainsi que des règles de tenue et de publication des registres ad hoc sur la période du 1^{er} janvier 2018 au 30 juin 2020 ;
 - 3) Le Rapport thématique sur la divulgation des contrats extractifs en RDC ;
 - 4) L'état des lieux de la répartition et de l'affectation de la redevance minière ainsi que de la rétrocession de 10% des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices ;
 - 5) L'Etude d'évaluation de la mise en œuvre de la convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en République Démocratique du Congo, « Projet SICOMINES » ;
 - 6) Rapport thématique sur le renforcement des divulgations des entreprises publiques du secteur extractif de la RDC, Exercices 2017 et 2018.
- L'adoption et la publication du rapport sur l'analyse institutionnelle et organisationnelle du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC ;
 - L'adoption et la publication du Manuel de procédures de gestion du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC.

Dans le but de conformer leurs textes de gouvernance interne à la Norme ITIE, les parties prenantes ont poursuivi la mise à jour du Décret n°09/28 du 16 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC.

De même, pour résoudre les difficultés nées de l'application de l'article 242 du Code minier révisé en 2018, particulièrement en ce qui concerne la répartition des quotités de 25% et de 15% de la redevance minière destinées respectivement aux Provinces et aux ETD, les parties prenantes ont élaboré un projet de décret qu'elles ont soumis au Comité Exécutif pour transmission au Gouvernement. Les parties prenantes ont, en même temps, abordé la question de la quotité de 10% de la redevance minière allouée au Fonds Minier pour les générations futures (FOMIN) et ont défini les propositions d'amélioration du cadre réglementaire portant organisation de l'Etablissement public FOMIN et gestion des fonds collectés.

En vue de rencontrer l'Exigence 2.5 de la Norme ITIE sur la propriété effective, le Comité Exécutif a lancé, en septembre 2021, une nouvelle collecte de données en vue de compléter les informations sur la propriété effective des entreprises opérant dans le secteur extractif en RDC, en prévision de l'établissement d'un registre des bénéficiaires effectifs à publier sur les sites du Ministère des Mines/ Cellule Technique de Coordination et Planification Minière (CTCPM) et de l'ITIE-RDC.

Bien plus, des activités de renforcement des capacités ont été organisées à l'intention des structures étatiques en charge du contrôle des finances publiques et de la lutte contre la corruption ainsi des divers acteurs de mise œuvre aux fins de les outiller d'une part, sur l'utilisation des données contenues dans les rapports ITIE et, d'autre part, de leur fournir des informations nécessaires pour mieux comprendre les thématiques diffusées sur le secteur extractif.

L'on peut citer les séminaires d'échanges sur l'utilisation des données ITIE tenues avec :

- La Cour des Comptes : le 29/11/2021 à Kinshasa, Pullman Hôtel ;
- L'Inspection Générale des Finances (IGF) : le 29/10/2021 à Kinshasa, Hôtel SULTANI;
- L'Agence de Prévention et de Lutte contre la Corruption (APLC) : le 01/12/2021 à Kinshasa, Pullman Hôtel ;
- La Cellule Nationale des Renseignements Financiers (CENAREF) : le 01/12/2021 à Kinshasa, Pullman Hôtel.

En outre, avec l'appui du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, une campagne de dissémination du Rapport assoupli ITIE-RDC 2018, 2019 et 1^{er} semestre 2020 ainsi que des études thématiques a été menée par la Société civile dans les provinces à fortes activités extractives.

Parallèlement à la dissémination et dans le cadre de la préparation de la validation de la RDC, les parties prenantes ont été formées sur le Nouveau modèle de Validation mis en place par les Instances de l'ITIE Internationale.

Ces activités se sont réalisées dans un contexte où la RDC devrait faire l'objet d'une deuxième évaluation sous la Norme ITIE 2019 initialement prévue pour démarrer le 16 avril 2021, mais renvoyée au 1^{er} janvier 2022 pour cause de Covid-19, date à laquelle le processus de validation (de la RDC) a effectivement démarré.

Aussi, en marge de la validation, la Société civile a procédé à l'auto-évaluation de sa participation à la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

Dans le cadre de la coopération entre les pays de mise en œuvre, une équipe du Groupe Multipartite de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives de la République Centrafricaine (RCA) conduite par son Ministre-Coordonnateur a effectuée, du 24 au 28/11/2021, une mission de travail et d'échange d'expériences auprès de l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives de la RDC.

L'année 2022 a été caractérisée par le démarrage de la validation, la reprise des appuis des PTF et l'intensification des activités, entre autres :

- La mise à jour du PTT 2021-2023 et l'adoption du PTBA 2022 ;
- la poursuite des activités liées à la dissémination des rapports ITIE tant auprès des communautés locales que dans les milieux universitaires ;
- la refonte du site web de l'ITIE-RDC pour le rendre intuitif ;
- la sensibilisation, avec l'accompagnement de la Société civile, des acteurs de la forêt et de l'artisanat minier pour leur intégration dans le périmètre de déclaration ITIE ;
- la sensibilisation des acteurs et la collecte des données du secteur de l'exploitation minière artisanale et de la mine à petite échelle (EMAPE) dans le Haut-Katanga, le Lualaba, le Haut-Uélé et le Nord Kivu, ainsi que du secteur forestier dans les provinces du Haut-Uélé, du Kwilu, de l'Equateur, de la Tshopo, du Sud-Ubangi et de la Mongala ;
- la publication, le 13/05/2022, du Décret n°22/20 fixant les modalités de collecte, de répartition, de gestion et de contrôle des quotités de la redevance minière versées aux provinces et aux ETD ;
- la vulgarisation, avec l'appui du Conseil Présidentiel de Veille Stratégique (CPVS), du Décret n° 22/20 dans les Provinces du Haut-Katanga, du Lualaba, du Haut-Uélé et de Kinshasa ;
- la participation :
 - aux activités de Mining Indaba en Afrique du Sud ;
 - aux activités de « DRC Mining Week » à Lubumbashi ;
 - aux travaux du Forum « Prospectors & Developers Associations of Canada, PDAC 2022 à Toronto/Canada ;
 - à la publication de la 7^{ème} édition du rapport « Mise à jour Economique » sur le thème central : « Inclusion numérique pour une croissance équitable » ;
 - à la 53^{ème} réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE à Bruxelles ;
 - à la Conférence mondiale sur le développement 2022 de Clermont Ferrand (France) sur la Politique fiscale pour le développement durable ;
 - aux travaux de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2022 (COP27) à Charm el-Cheikh en Egypte ;
 - à la 54^{ème} réunion du Conseil d'Administration de l'ITIE tenue à Oslo (Norvège), qui a, entre autres, publié la décision sur la validation de la RDC ;
 - à la Conférence « International Anti-Corruption Conference 2022 : Uprooting corruption, defending democratic values » tenue à Washington DC.
- la visite de la Banque Mondiale, de l'Union Européenne, des Ambassadeurs de France, du Japon, des Pays-Bas, de la Coopération allemande (GIZ), etc. ;

- la réunion technique avec les Experts des ministères des Mines et du Portefeuille ainsi que leurs services spécialisés concernés par les informations relatives à la participation de l'État dans les Entreprises minières ;
- l'adoption, par le Comité Exécutif, du rapport d'audit des comptes du Comité National de l'ITIE-RDC des Exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 ;
- l'adoption et la publication du Cadrage du Rapport ITIE-RDC 2020-2021 ;
- l'adoption des termes de références pour le recrutement des Consultants et pour l'élaboration des rapports de cadrage et thématiques ci-après :
 - 1) l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la filière 3T & Or ;
 - 2) l'exploitation minière artisanale et à petite échelle dans la filière Cuivre, Cobalt et Zinc ;
 - 3) l'évaluation du niveau d'exécution des obligations sociales et environnementales par les entreprises extractives ;
 - 4) l'exploitation forestière ;
 - 5) le renforcement des divulgations des entreprises publiques du secteur extractif de la RDC, Exercices 2019-2020.

- La tenue des ateliers des parties prenantes pour l'amélioration du cadre réglementaire du Fonds Minier pour les générations futures (FOMIN).

Les publications ainsi que les images de ces activités peuvent être consultées sur le site web de ITIE-RDC : www.itierdc.net.

De même, l'**annexe 1** reprend chronologiquement les principales activités réalisées sous la période.

1.2. Evaluation du fonctionnement du Comité Exécutif

Nonobstant le contexte d'allègement des mesures barrières consécutives à la pandémie à Covid-19, en 2021, le Comité Exécutif a tenu sept (07) réunions dont six (06) ordinaires et une (01) extraordinaire.

En 2022, huit (08) réunions du Comité Exécutif ont été tenues, dont (07) ordinaires et une (01) extraordinaire.

Aussi, le Groupe Technique de Travail (GTT), en tant qu'émanation du Comité Exécutif, a été d'un secours indéniable à ce dernier à travers les 06 séances de travail tenues au courant de 2021 en vue de consolider la mise en œuvre du processus ITIE et de préparer la seconde validation de la RDC. En 2022, le GTT a poursuivi ses activités à travers six (06) réunions.

Le GTT est composé d'Experts délégués par les institutions publiques, les entreprises extractives et la Société civile. Il connaît la participation des membres du Comité Exécutif et est présidé par l'un d'eux. Les membres du Secrétariat Technique participent aux travaux du GTT et en tiennent le secrétariat.

Il est important de relever que le Comité National de l'ITIE-RDC a fait l'objet d'une évaluation de son organisation et de son fonctionnement durant la période aux termes de laquelle des actions ont été entreprises afin de rencontrer les recommandations issues de cet audit. Et pour répondre à l'une de ces recommandations, il a été procédé à un recrutement des Consultants (Experts) par appel à candidatures pour le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC en septembre 2021. En avril 2022, la

même Commission a procédé au recrutement des Consultants (Experts) pour l'Antenne du Secrétariat Technique située à Lubumbashi.

Les détails sur la composition du Comité Exécutif et sur le nombre de ses réunions sont donnés aux point VIII ci-dessous.

Niveau d'amélioration de la gouvernance du Comité National

Pour se conformer à la Norme 2019 et aux mesures correctives issues de la dernière validation ainsi que de l'audit de fonctionnement du Comité National, les parties prenantes ont entrepris des efforts qui ont abouti, entre autres à :

- l'amélioration et à l'adoption par le Comité Exécutif, le 29 septembre 2021, du projet de décret modifiant le Décret n° 09/28 du 16 juillet 2009, lequel a fait l'objet d'une relecture du Comité Exécutif et d'un avis du Secrétariat International de l'ITIE en octobre 2022, avant sa transmission au Gouvernement pour signature et publication par le Premier Ministre ;
- la révision du Manuel de procédures de gestion du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC par le GTT, le 22 octobre 2021. Ce Manuel approuvé par le GTT a été adopté formellement par le Comité Exécutif le 02 décembre 2021 ;
- la réalisation de l'audit des comptes du Comité National de l'ITIE-RDC (CN/ITIE-RDC) pour les cinq Exercices restés en souffrance, à savoir les Exercices 2016 à 2020.

En termes d'évaluation, sur les 44 dispositions du Décret, 39 sont appliquées (soit 87%), tandis que 05 sont non appliquées (soit 13%).

En ce qui concerne le Règlement Intérieur, de ses 62 dispositions, 47 sont appliquées (soit 76%), 04 sont en cours d'application (soit 6%) et 11 sont non appliquées (soit 18%).

L'**annexe 2** donne une évaluation détaillée des dispositions du Décret et du Règlement Intérieur non appliquées ou en cours d'application durant la période sous examen.

Niveau d'exécution des décisions du Comité Exécutif

La plupart de décisions prises par le Comité Exécutif durant la période ont été relatives à la supervision de la mise en œuvre, qui prennent également en compte les recommandations formulées dans les différents rapports et les mesures correctives issues de la validation de 2019.

L'**annexe 3** reprend les décisions du Comité Exécutif qui sont soit en cours d'exécution soit non exécutées.

De manière globale, en 2021, sur les 23 décisions prises, 22 sont exécutées (soit 96%) et 01 est en cours d'exécution (soit 04%).

En 2022, sur les 10 décisions prises, 06 sont exécutées (soit 60%) ; 03 sont en cours d'exécution (soit 30%) et 01 est non exécutée (soit 10%).

II. Evaluation des progrès accomplis par rapport aux exigences

Le présent rapport annuel d'avancement intervient après la publication, le 13 octobre 2022, des résultats de la deuxième Validation de la RDC, dont le processus a commencé le 1^{er} janvier 2022.

A ce titre, il rend compte des progrès accomplis par la RDC dans la mise en œuvre globale de l'ITIE depuis la publication des résultats de la première validation de 2019.

En effet, à l'issue de la deuxième validation, le Conseil d'Administration a décidé que la République Démocratique du Congo a obtenu **un score global élevé** dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019, soit **85,5 %** des points.

Cette note globale reflète une moyenne des notes des trois composantes constitutives du nouveau modèle de validation, à savoir :

- Engagement des parties prenantes : Exigences 1.1 à 1.4.
- Transparence : Exigences 2 à 6.
- Résultats et impact : Exigences 1.5 et 7.

L'**annexe 4** présente la synthèse de l'évaluation de toutes les Exigences de la Norme ITIE.

2.1. Engagement des parties prenantes

Le Conseil d'Administration de l'ITIE a considéré que la RDC a obtenu un **score modéré de 82,5 % de points**.

En effet, en dépit de la pandémie à Covid-19 et certaines contraintes liées au contexte national, les trois Collèges siégeant au Comité Exécutif et leurs composantes respectives ont été activement engagées dans tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE et ont renouvelé leur représentation au sein du Comité Exécutif.

Le Conseil d'Administration de l'ITIE a attesté que le groupe de la société civile est très dynamique, qu'il anime un débat public vigoureux sur les industries extractives et qu'il travaille régulièrement avec les parties prenantes de diverses organisations autres que celles qui participent directement au processus ITIE.

Cependant, d'autres questions complexes et brûlantes comme par exemple la protection des lanceurs d'alertes feront l'objet d'une approche holistique impliquant l'ITIE-RDC et d'autres structures nationales compétentes pour leur résolution.

Le Conseil d'Administration certifie que tout au long du processus, la Validation n'a pas trouvé de preuve que des contraintes plus larges sur l'espace civique aient freiné l'engagement de la société civile dans tous les aspects du processus ITIE.

En 2021, l'engagement du Gouvernement a été manifeste sur le plan financier, car il a transféré mensuellement au Comité National de l'ITIE-RDC, bien que souvent tardivement, un montant global de 2,3 millions de dollars américains contre 1,4 millions de dollars américains en 2022 au titre de dotation à la mise en œuvre du processus ITIE. Bien plus, au-delà de la participation active et effective des membres du Collège Institutions publiques, des questions concernant le processus ITIE ont plusieurs fois fait l'objet des discussions au cours des réunions des Conseils des Ministres.

Il s'agit, entre autres, de l'adoption du PTT 2021-2023 de l'ITIE-RDC au Conseil des Ministres du 04 juin 2021 ; de la mise en place d'une Commission interministérielle chargée d'évaluer le projet Sicominex à la suite du débat public né de la publication par l'ITIE-RDC du rapport thématique y afférent.

Le Collège de la société civile a contribué à renforcer son engagement à travers les activités de sensibilisation et de dissémination des rapports ITIE pour un débat citoyen auprès du grand public au cours de la période sous examen.

Mettant en œuvre la mesure corrective de la première validation relative à l'Exigence 1.4, le Collège des entreprises extractives a convenu formellement et publié un Référentiel qui constitue un ensemble de procédures de désignation et de renouvellement de ses représentants au Groupe multipartite, et a continué de mobiliser les industries extractives pour leur participation active et effective au processus ITIE et ce, particulièrement à travers la déclaration de leurs paiements au profit de l'Etat.

C'est le même engagement des parties prenantes qui justifie l'adoption en 2022, après la 2^{ème} Validation, du projet de décret modifiant et complétant le Décret n°09/28 du 16 juillet 2009 portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE en RDC. Ledit projet a été transmis au Gouvernement pour son adoption en Conseil des Ministres et sa publication par le Premier Ministre.

2.2. Transparence

S'agissant de la composante sur la transparence, le Conseil d'Administration a considéré que la RDC a atteint un **score modéré de 78% des points**.

Dans cette composante, il est question d'évaluer les progrès réalisés par rapport aux Exigences 2 à 6 de la Norme ITIE portant sur la divulgation.

En effet, grâce aux divulgations de l'ITIE, des nouvelles informations ont été mises à la disposition du public. Le Conseil d'administration a félicité la RDC pour la rapidité de ses divulgations et pour la publication de rapports thématiques sur des questions d'intérêt public élevé telles que la transparence des entreprises publiques du secteur extractif et leurs relations financières, l'octroi des droits miniers et pétroliers, la divulgation des contrats, la propriété effective, les transferts infranationaux, la redevance minière et les accords de troc (cas de la SICOMINES mieux connue sous le nom de Contrat chinois). Grâce à l'accompagnement de l'ITIE-RDC, les cadastres minier et pétrolier ont été améliorés depuis la dernière Validation de 2019.

Nonobstant l'étendue, la dispersion et la complexité du secteur extractif congolais, particulièrement en ce qui concerne le secteur minier, l'ITIE-RDC a su répondre promptement à la forte demande du public en informations et en données ITIE qui ont utilement alimenté le débat et abreuvé les chercheurs.

Suivant les données collectées pour l'élaboration du cadrage du Rapport ITIE-RDC 2020-2021, les recettes du secteur minier ont connu une augmentation considérable en 2021 par rapport à l'Exercice 2020, comme le renseigne le tableau ci-après.

Tableau n°1 : Illustration du comportement des recettes minières en 2020 et 2021

N°	Flux	2020	2021	en %
1	Droits de douane à l'Importation	415 367 877,08	523 362 704,63	25,99
2	Redevance Minière : Quote-part Trésor (50%)	277 936 318,96	466 536 377,86	67,85
3	Impôt sur les bénéfices et Profits	210 576 669,91	575 285 412,62	173,19
4	AMR A	33 159 825,96	225 488 501,56	580,00
5	Droit de Douane à l'Exportation (DDE)	164 368 185,42	265 979 407,38	61,81
6	Redevance Minière : Quote-part Trésor (25%)	131 612 667,40	159 748 672,83	21,37
7	Redevance Minière : Quote-part ETD (15%)	85 830 886,30	145 343 783,40	69,33
8	Taxe Voirie et Drainage (TVD)	64 431 404,09	142 485 032,54	121,14

Pour ne pas s'arrêter en si bon chemin, l'ITI-ERDC a étendu sa couverture à d'autres domaines d'intérêt public intéressant les parties prenantes. Des études sont en cours d'élaboration et, au début de l'année 2023, d'importantes informations spécifiques seront mises à la disposition du public sur, entre autres : (i) le niveau d'exécution, par les industries extractives, de leurs obligations socio-environnementales, (ii) la contribution de l'EMAPE à l'économie nationale, (iii) la contribution de l'exploitation forestière à l'économie nationale, (iv) le niveau de transparence atteint par les entreprises publiques extractives dans la divulgation des données requises par la Norme ITIE.

Néanmoins, au regard de la perception du Conseil d'Administration de l'ITI sur certaines questions de la mise en œuvre, à savoir : les dépenses quasi-budgétaires, les avances fiscales faites à l'État par les entreprises publiques, la déclaration par projet, les concepts octroi des licences et des contrats, le registre des propriétaires effectifs, l'ITI-ERDC poursuivra ses efforts consistant à rencontrer les Exigences y relatives, tout en tenant compte des particularités nationales.

En tout état de cause, les divulgations sur les revenus du secteur extractif ont alimenté fortement le débat public, notamment sur la redevance minière et ont conduit, à la fin de 2021, à la mise en place des animateurs de l'Etablissement Public « FOMIN » pour la gestion de la quotité de 10% de la redevance minière.

2.3. Résultats et impact

Le Conseil d'Administration de l'ITI a félicité la RDC pour avoir obtenu un **score très élevé** en matière de résultats et d'impact de la mise en œuvre de l'ITI, **soit 95,5 % des points**.

Ce score reflète l'utilisation par la RDC de sa mise en œuvre de l'ITI pour susciter le débat public et soutenir les réformes légales, réglementaires et administratives.

À titre d'exemple, il importe de relever que malgré les impacts de la pandémie à Covid-19, grâce à la mise en œuvre de l'ITI :

- la divulgation des contrats du secteur extractif est devenue quasi-systématique sur les sites du Ministère des Mines¹ et des Hydrocarbures², y compris les registres des droits miniers³ et pétroliers⁴.

¹ <https://resourcecontracts.org/countries/cd>

² [MINISTERE DES HYDROCARBURES \(gouv.cd\)](https://www.gouv.cd/ministere-des-hydrocarbures)

³ <https://cami.cd/itie-rdc/> ; <http://e-mines.ctcpm.cd/>

⁴ [Accueil | e-hydro \(gouv.cd\)](https://www.gouv.cd/accueil/e-hydro)

A ce sujet, il est à noter que la publication du Protocole d'Accord signé le 24 février 2022 entre la RDC et VENTORA en vue du règlement global des litiges et intérêts réciproques de deux parties est, une fois de plus, une avancée enregistrée après la Validation à la suite du débat public virulent soutenu par les parties prenantes.

- les paiements directs infranationaux ont fait l'objet de divulgation à travers un rapport spécifique consacré à la collecte et à l'utilisation des recettes issues des quotités de 25%, de 15 % et de 10% de la redevance minière revenant respectivement aux Provinces, aux ETD et au FOMIN.

Le débat public animé par les parties prenantes sur cette question a donné lieu à la publication du Décret n°22/20 du 13/05/2022 fixant les modalités de collecte, de répartition, de gestion et de contrôle des quotités de la redevance minière versées aux provinces et aux ETD.

Ce Décret a fait l'objet d'une grande vulgarisation à Lubumbashi, Kolwezi, Isiro, Watsa et Kinshasa par une forte délégation composée des officiels et experts provenant des structures suivantes : Conseil Présidentiel de Veille Stratégique (CPSV) ; Primature ; Vice-Primature en charge de l'Intérieur, Sécurité, Décentralisation et Affaires Coutumières ; Ministère des Finances ; Ministère des Mines et Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC.

De même, les échanges et réunions techniques entre les parties prenantes sur le cadre réglementaire de l'établissement public FOMIN et sur l'affectation des fonds collectés et/ou gagné par ledit établissement public leur ont permis de mettre à la disposition du Gouvernement de la République un projet de décret modifiant et complétant le Décret n°19/17 du 25 novembre 2019 portant statut, organisation et fonctionnement d'un établissement public dénommé Fonds minier pour les générations futures, « FOMIN » en sigle. L'objectif visé par les parties prenantes est d'améliorer le cadre réglementaire de l'établissement public « FOMIN » et de rationaliser sa gestion afin de sécuriser ses fonds.

Par ailleurs, du débat public autour de l'identification des propriétaires effectifs détenant ou contrôlant les industries extractives opérant en RDC, les parties prenantes se sont résolues d'inscrire cette problématique comme un chapitre du projet de loi portant lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Adopté en des termes différents au Sénat et à l'Assemblée nationale, ledit projet de loi fait actuellement l'objet d'harmonisation au sein d'une Commission paritaire Assemblée nationale – Sénat.

Ces avancées reconnues par le Conseil d'Administration de l'ITIE résultent du fait qu'en RDC, l'ITIE a constamment fait le point sur les résultats et l'impact de la mise en œuvre et a adapté ses activités de sensibilisation aux impacts de la pandémie à Covid-19 afin d'encourager davantage les parties prenantes à l'utilisation des données extractives et de stimuler un débat public dynamique.

Le Groupe Multipartite a adopté un plan de travail triennal 2021-2023 qui prend en compte les priorités nationales en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles, les recommandations issues du rapportage ITIE ainsi que les mesures correctives issues de la validation, après avoir identifié les activités y afférentes pour renforcer la mise en œuvre.

L'impact de la mise en œuvre a fait l'objet d'une auto-évaluation de plus satisfaisante par les parties prenantes avant la 2^{ème} Validation.

✓ **De la vulgarisation de la Norme 2019 et du guide de validation**

En marge de la validation et au cours des ateliers, les parties prenantes ont été initiées à la Norme 2019 ainsi qu'au Nouveau Guide de validation.

✓ **De la dissémination du Rapport assoupli ITIE 2018, 2019 et 1^{er} semestre 2020 ainsi que de six études thématiques**

S'appuyant sur les organisations de la société civile, les rapports ITIE ont été largement diffusés et ont alimenté le débat public dans les milieux universitaires à Kinshasa, à Lubumbashi et à Likasi ainsi qu'auprès du grand public à Kinshasa, à Lubumbashi, à Likasi à Kolwezi, à Mbuji-Mayi, à Goma, à Kindu, à Bunia, à Kisangani, à Matadi et à Muanda.

Le rapport sur l'évaluation de l'exécution de la Convention de collaboration entre la République Démocratique du Congo et le Consortium d'entreprises chinoises dite « Projet SICOMINES » a suscité un intérêt particulier tant de la population que du Gouvernement au point de pousser ce dernier à mettre sur pied une commission interministérielle afin d'évaluer la mise en œuvre de cette Convention.

✓ **De la mise à jour du PTBA 2022**

L'actualisation du plan de travail a pris en compte non seulement les recommandations issues de la Validation antérieure et de différents rapports mais aussi, elle a considéré toutes les activités spécifiques découlant des besoins exprimés lors des rencontres des parties prenantes.

✓ **De la participation des parties prenantes**

La société civile a procédé à l'auto-évaluation de sa participation au processus de mise en œuvre de l'ITIE en RDC et a convenu d'un mécanisme interne de partage d'informations relatives à tout cas de violation du Protocole relatif sa participation au processus ITIE.

En vue de renforcer la mise en œuvre, la société civile, les entreprises extractives et les administrations publiques compétentes ont mené, à Kinshasa, des réflexions sur les types des contrats à publier, en application de l'Exigence 2.4 de la Norme ITIE qui dispose que « *les pays mettant en œuvre l'ITIE sont tenus de divulguer, à compter du 1^{er} janvier 2021, tous les contrats et licences qui sont octroyés, conclus ou modifiés* ».

Enfin, le Conseil d'Administration de l'ITIE a prescrit à la RDC une série de dix mesures correctives et des recommandations stratégiques qu'elle devra mettre en œuvre et qui seront évaluées lors de la prochaine Validation qui débutera le **1^{er} janvier 2025**.

Ces mesures correctives et recommandations stratégiques portent sur :

- 1° l'Exigence 1.4 relative à la surveillance du Groupe multipartite ;
- 2° l'Exigence 2.2 portant sur l'attribution des contrats et des licences ;
- 3° l'Exigence 2.5 traitant de la propriété effective ;
- 4° l'Exigence 2.6 relative à la participation de l'État ;
- 5° l'Exigence 4.6 qui traite des paiements directs infranationaux ;

- 6° l'Exigence 4.7 sur la désagrégation des données ;
- 7° l'Exigence 4.9 portant sur la fiabilité des données ;
- 8° l'Exigence 5.1 relative à la répartition des revenus ;
- 9° l'Exigence 6.1 traitant des dépenses sociales et environnementales ;
- 10° l'Exigence 6.2 portant sur les dépenses quasi fiscales des entreprises publiques.

Il importe de noter que l'exécution de ces mesures correctives rentre dans le cadre normal de la mise en œuvre de l'ensemble des Exigences de la Norme ITIE, laquelle a fait l'objet d'un Plan de travail triennal qui court jusqu'au 31 décembre 2023. Ce plan de travail est assorti d'un plan de travail et budget annuel 2023 (PTBA 2023) qui prend déjà en compte la mise en œuvre de certaines mesures correctives, tandis que d'autres seront rencontrées dans le Plan de travail triennal 2024-2026 (PTT 2024-2026).

L'**annexe 4** présente la Fiche d'évaluation de la 2^{ème} Validation, tandis que l'**annexe 5** reprend les Mesures correctives et les recommandations stratégiques issues de la 2^{ème} Validation.

III. Evaluation du niveau d'exécution du Plan de Travail Triennal 2021-2023

Le plan de travail triennal 2021-2023 a été adopté par le Groupe Multipartite lors de sa réunion ordinaire du 16 mars 2021. Il est articulé autour de 05 axes stratégiques et de 11 objectifs spécifiques repartis en 39 activités à mener.

L'évaluation à date de l'exécution du PTT 2021-2023 a renseigné les activités réalisées, les activités en cours de réalisation et les activités non réalisées. La synthèse de cette évaluation se présente de la manière suivante.

Sur un total de 39 activités inscrites au PTT, au 20 décembre 2022 :

- ✓ 12 activités sont réalisées, soit 31% ;
- ✓ 13 activités sont en cours de réalisation, soit 33% ;
- ✓ 14 activités ne sont pas encore réalisées, soit 36%.

L'évaluation du niveau d'exécution du PTT en termes de sous-activités et des actions prévues se présente de la manière suivante :

Tableau n°2 : Evaluation du niveau d'exécution des sous-activités du PTT en 2020 et 2021

Statut	EXERCICE 2021			
	Sous Activités		Actions	
	En nombre	En pourcentage	En nombre	En pourcentage
Réalisées	29	30%	67	33%
En cours	7	7%	10	5%
Non réalisées	61	63%	126	62%
Total	97	100%	203	100%

Statut	EXERCICE 2022			
	Sous Activités		Actions	
	En nombre	En pourcentage	En nombre	En pourcentage
Réalisées	38	40%	93	42%
En cours	16	17%	10	5%
Non réalisées	42	43%	118	53%
Total	96	100%	221	100%

De manière générale, les activités ayant le statut « En cours de réalisation » sont des activités itératives ou continues. Il s'agit par exemple des activités relatives au fonctionnement du Comité National et des activités de divulgation des informations.

L'annexe 6 présente une évaluation du niveau d'exécution du Plan de travail triennal 2021-2023 du Comité National de l'ITIE-RDC.

IV. Aperçu des réponses du Comité National aux recommandations issues des rapports précédents et des mesures correctives

Il y a lieu de relever que les recommandations issues des Rapports ITIE et des études thématiques précédents ainsi que de la première Validation ont été recensées et intégrées dans le plan de travail triennal 2021-2023.

Outre l'**annexe 6** qui évalue ledit plan de travail, l'**annexe 7** donne le niveau d'exécution des recommandations issues du rapportage ITIE.

Le PTBA 2022 prévoit la production d'un Rapport ITIE-RDC 2020-2021, des rapports thématiques sur les divulgations des entreprises de l'Etat pour les Exercices 2019-2020, sur l'évaluation du niveau d'exécution des obligations sociales et environnementales des entreprises extractives, sur l'exploitation minière artisanale des filières cuivre-cobalt-zinc et 3T & or ainsi que sur l'exploitation du bois afin de renforcer la transparence et la gouvernance dans le secteur des ressources naturelles.

V. Forces et faiblesses identifiées dans le processus ITIE

Au cours de la période sous revue, la mise en œuvre de l'ITIE a enregistré des **avancées significatives**, entre autres sur :

- ✓ la tenue régulière des réunions du Comité Exécutif ;
- ✓ l'adoption et la publication du plan de travail triennal avec ses mises à jour ;
- ✓ la publication du rapport assoupli 2018, 2019 et 1^{er} semestre 2020 et des rapports thématiques ;
- ✓ l'engagement du Gouvernement par la mise à disposition des fonds pour la mise en œuvre de l'ITIE ;
- ✓ l'amélioration et l'adoption par le Comité Exécutif du projet de décret modifiant et complétant le Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC ;
- ✓ la reprise de participation aux réunions du Comité Exécutif du délégué du secteur forestier à la suite de l'intégration dudit secteur dans le périmètre de déclaration ITIE ;
- ✓ la production régulière des rapports thématiques répondant aux questions spécifiques de la gouvernance du secteur extractif congolais soulevées par les parties prenantes lors des débats publics ;
- ✓ la prise en charge progressive des coûts de réalisation de certaines activités du plan de travail par les PTF.

Les faiblesses sont essentiellement observées dans :

- ✓ le décaissement tardif, par le Gouvernement, de la dotation mensuelle allouée au Comité National pour la mise en œuvre de l'ITIE;
- ✓ l'insuffisance de ressources financières pour couvrir toutes les activités prévues dans le PTBA ;
- ✓ la non publication du Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC et de son Règlement Intérieur ;

- ✓ l'absence d'un Plan stratégique de communication capable de mettre en exergue les réalisations de l'ITIE-RDC et de capitaliser les acquis de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

VI. Coûts totaux de la mise en œuvre de l'ITIE-RDC

Au cours de l'année 2021, sur un coût total prévisionnel de 4 512 850,00 USD, le CN/ITIE-RDC a pu mobiliser comme ressources 2 464 569 USD (soit un taux de mobilisation de 54,6% du coût global du PTBA 2021). Le financement du Gouvernement s'est élevé à 2 397 871,00 USD (soit 97,3% des fonds mobilisés), tandis que les Partenaires Techniques et Financiers ont contribué à hauteur de 66 698,00 USD (soit 2,7% des fonds mobilisés). Bien que le PTT 2021-2023 ait été adopté en Conseil des Ministres le 04 juin 2021, la part du Gouvernement est restée en deçà des attentes du PTBA 2021. Le faible taux de mobilisation au niveau des PTF s'explique par le retour progressif de leur soutien à la mise en œuvre de l'ITIE en RDC, après une période de crise de confiance.

En 2022, avec un coût prévisionnel de 5 494 422,42 USD, le CN/ITIE-RDC a pu mobiliser une enveloppe correspondant à 1 847 730 USD (soit un taux de mobilisation de 34%).

Le Gouvernement y a contribué à hauteur 1 443 952 USD (soit 78% des fonds mobilisés). L'intervention des Partenaires Techniques et Financiers s'est chiffrée à hauteur de **403 778 USD** (soit 22% des fonds mobilisés) répartie comme suit :

116 248 USD ⁽¹⁾	: Appui du Royaume de Belgique/Ministère belge des Affaires Etrangères via le Secrétariat International de l'ITIE ;
19 783 USD	: Appui de la GIZ ;
6 129 USD	: Appui de NRG1 ;
99 928 USD	: Appui de la Cellule Présidentielle de Veille Stratégique, « CPVS » ;
106 590 USD ⁽²⁾	: Appui du Royaume des Pays Bas ;
55 100 USD ⁽³⁾	: Appui du Royaume de Belgique/ENABEL.

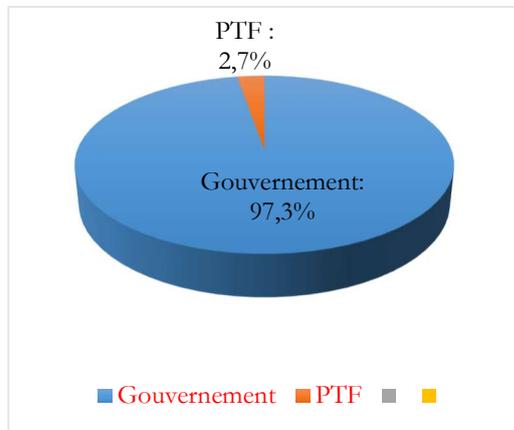
Notes :

- (1) Soit des acomptes de 67 935,00USD versés au Secrétariat Technique pour appuyer la sensibilisation des acteurs de l'EMAPE et l'élaboration du cadrage des dépenses sociales et environnementales ; 42 724,00USD versés au Cabinet ENERTEAM et 5 589,00USD payés au Cabinet KPMG pour élaborer respectivement le rapport sur l'artisanat minier de la filière cuivre-cobalt & zinc et le rapport sur les obligations sociales et environnementales des entreprises extractives.
- (2) L'Ambassade des Pays-Bas a déjà versé aux Consultants 70% de ce montant, soit 74 613,00USD. Le solde de 31 977,00USD sera dû au premier semestre 2023, après acceptation des livrables par le Comité Exécutif.
- (3) Les coûts des activités en cours de réalisation ne sont pas encore pris en compte. Il s'agit des coûts relatifs à l'élaboration des rapports de cadrage et de conciliation de l'artisanat minier, filière 3T&Or par le Cabinet Mazars et de ceux qui se rapportant aux formations en faveur des acteurs de la Cour des Comptes, de l'IGF, de l'APLC, de la CENAREF, de la DGI, de la DGRAD et de la DGDA.

A ce stade, il y a lieu de relever que le Gouvernement est le principal contributeur de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC comme le renseigne le graphique ci-dessous.

Graphique n°1 : Contributions à la mise en œuvre de l'ITIE en RDC suivant les sources de financement

En 2021



En 2022

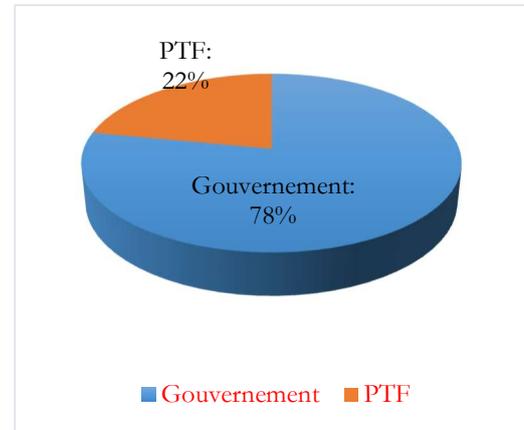


Tableau n°3 : Niveau de mobilisation du financement et d'exécution des dépenses du PTT en 2021

MOBILISATION DU FINANCEMENT ET EXECUTION DES DEPENSES EN 2021		
Libellé	Montant en USD	Taux de mobilisation et d'exécution des dépenses
1. PREVISIONS BUDGETAIRES	4 512 850,00	
2. SUBVENTIONS RECUES	2 464 569,00	54,61%
2.1. Dotation du Gouvernement	2 397 871,00	97,29%
2.2. Appuis des PTF	66 698,00	2,71%
3. DEPENSES EXECUTEES	2 464 569,00	100,00%

Tableau n°4 : Niveau de mobilisation du financement et d'exécution des dépenses du PTT en 2022

MOBILISATION DES RESSOURCES ET EXECUTION DES DEPENSES EN 2022		
Libellé	Montant en USD	Taux de mobilisation et d'exécution des dépenses
1. PREVISIONS BUDGETAIRES	5 494 422,42	
2. SUBVENTIONS RECUES	1 847 730,00	34%
2.1. Dotation du Gouvernement	1 443 952,00	78%
2.2. Appuis des PTF	403 778,00	22%
3. DEPENSES EXECUTEES	1 847 730,00	100,00%

Note : Les subventions du Gouvernement et des PTF ne sont pas versées en une tranche au CN/ITIE-RDC. La dotation du Gouvernement est mensuelle, tandis que les appuis des PTF ne sont versés qu'à l'occasion de la réalisation des activités convenues.

VII. Participation des parties prenantes à l'évaluation de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

Pour assurer une démarche participative dans l'évaluation de la mise en œuvre, il faut préciser que les parties prenantes ont pris part active et ont largement discuté à travers des ateliers d'échanges sur les efforts entrepris tout au long du processus au cours de la période sous revue. Il s'agit entre autres :

- de l'analyse et de l'évaluation du PTT 2018-2021 en prévision de l'élaboration du PTT 2021-2023 par les parties prenantes en pool pour les organisations de la société civile (janvier et février 2021) ;
- de l'atelier d'évaluation des Organisations de la société civile tenu à Kinshasa du 16 au 18 janvier 2021 sur les avancées, les défis et les perspectives dans le secteur extractif en RDC ;
- des séances d'auto-évaluations tenues à Kinshasa, à Lubumbashi et à Kolwezi (de juillet à novembre 2021) ;
- de l'évaluation du PTBA 2021 organisée par les pools géographiques répartis sur l'étendue du pays en vue d'élaborer le PTBA 2022 ;
- de l'atelier sur la Feuille de route de la Société civile pour contribuer, suivre et évaluer la mise en œuvre de 10 mesures correctives décidées par le Conseil d'Administration de l'ITIE à l'issue de la Validation de la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 par la RDC le 16 décembre 2022 ;
- de l'évaluation du PTBA 2022 pour élaborer le PTBA 2023 qui a été partagé avec les parties prenantes pour leurs amendements.

Le projet du présent rapport annuel d'avancement 2021-2022 a été préparé par le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC. Il a fait l'objet de partage avec toutes les parties prenantes impliquées dans la mise en œuvre de l'ITIE en RDC afin de recueillir leurs observations et améliorations. Le Secrétariat Technique a compilé les observations et les contributions reçues des parties prenantes et, après avoir intégré les améliorations retenues, a soumis le présent rapport à l'examen préalable du GTT avant son adoption par le Comité Exécutif en date du 23 février 2023.

VIII. Composition détaillée du Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est composé de 20 membres dont 10 représentants du Collège des Institutions publiques, 05 du Collège Entreprises extractives et 05 du Collège Société civile.

En 2021, des changements se sont opérés au niveau du Collège Institutions publiques avec les nominations intervenues au Gouvernement de la République au mois d'avril. 05 nouveaux Ministres et deux nouveaux Directeurs de Cabinets adjoints du Premier Ministre ont été nommés.

Ci-dessous, la composition du Comité Exécutif est présentée en deux phases : composition d'avant le mois d'avril 2021 et composition d'après les nominations intervenues en avril 2021.

8.1. Composition du C.E de 2020 jusqu'avril 2021

Tableau n°5 : Composition du CE de 2020 jusqu'en avril 2021

Collège	Membre/ Suppléant	Nom	Poste au C.E	Organisation	Genre
Institutions publiques	Vice-1 ^{er} Ministre, Ministre du Plan	1.Élysée MUNEMBWE	Présidente	Gouvernement	F
	Ministre des Mines	2.Willy KITOBO	1 ^{er} Vice-Président	Gouvernement	M
	Ministre de l'EDD	3.Claude NYAMUGABO	2 ^{eme} Vice-Président	Gouvernement	M
	Ministre des Hydrocarbures	4.Rubens MIKINDO	Membre	Gouvernement	M
	Ministre des Finances	5.José SELE	Membre	Gouvernement	M
	Conseiller Principal	6.Marcellin BILOMBA	Membre	Présidence de la République	M
	Dircaba 1 ^{er} Ministre	7.Robert MENA	Membre	Primature	M
	Dircaba 1 ^{er} Ministre	8.Émilie MUSHOBEKWA	Membre	Primature	F
	Député National	9. François NZEKUYE	Membre	Assemblée Nationale	M
	Sénateur	10. Jean de Dieu MOLEKA	Membre	Sénat	M

Collège	Membre/ Suppléant	Membre depuis (MM/AA)	Nom	Poste au C.E	Organisation	Sexe
Entreprises	Délégué Entreprises publiques extractives	10/2009	Robert MUNGANGA	Membre	Entreprises minières publiques/ Gécamines	M
	Délégué Entreprises privées (Chambres des Mines)	04/2014	KASSONGO Bin NASSOR	Membre	Chambre des Mines/FEC	M
	Délégué Entreprises minières privées	10/2009	SIMON TUMA-WAKU	Membre	Entreprises minières privées	M
	Déléguée Entreprises Pétrolières privées	11/2009	Yvonne MBALA	Membre	Entreprises pétrolières	F
	Délégué Entreprises Privées Forestières	11/2015	José MINGA'S	Membre	Entreprises Forestières	M

Collège	Membre/ Suppléant	Membre depuis (MM/AA)	Nom	Poste au C.E	Organisation	Sexe
Société civile	Coordonnateur Réseau PWYP	01/2010	Jean Claude KATENDE	Membre	OSC/PWYP	M
	Délégué Plateforme RRN, CENADEP	2012	Albert KABUYA	Membre	OSC	M
	Déléguée Plateforme SGRN/Hydrocarbures/Kongo Central	06/ 2018	Nicole BILA	Membre	OSC	F
	Délégué Plateforme CdC/RN-Ituri	06/2018	Jimmy MUNGURIEK	Membre	OSC	M

	Plateforme POM	06/2018	Jean-Marie KABANGA ⁵	Membre	OSC	M
--	----------------	---------	---------------------------------	--------	-----	---

8.2. Composition du Comité Exécutif d'avril 2021 à ce jour

Tableau n°6 : Composition du CE d'avril 2021 à ce jour

Collège	Membre/ Suppléant	Membre depuis (MM/AA)	Nom	Poste au C.E	Organisation	Sexe
Institutions Publiques	Ministre d'Etat, Ministre du Plan	04/2021	Christian MWANDO NSIMBA	Président	Gouvernement	M
	Ministre des mines	04/2021	Antoinette SAMBA KALAMBAYI	1 ^{er} Vice-Président	Gouvernement	F
	Ministre de l'environnement et développement durable	04/2021	Eve BAZAIBA MASUDI	2 ^{ème} Vice-Président	Gouvernement	F
	Ministre des hydrocarbures	04/2021	Didier BUDIMBU	Membre	Gouvernement	M
	Ministre des finances	04/2021	Nicolas KAZADI	Membre	Gouvernement	M
	Conseiller Principal	2019	Marcellin BILOMBA	Membre	Présidence de la République	M
	Dircaba du 1 ^{er} Ministre en charge des questions Administratives et juridiques	04/2021	Hervé MOJ NDUMB remplacé par Laurent NKINZI	Membre	Primature	M
	Dircaba du 1 ^{er} Ministre en charge des questions économiques et financières	04/2021	Michel MULONGO	Membre	Primature	M
	Député National	12/2015	François NZEKUYE	Membre	Assemblée Nationale	M
	Sénateur	2020	Jean de Dieu MOLEKA	Membre	Sénat	M
Collège	Membre/ Suppléant	Membre depuis (MM/AA)	Nom	Poste au C.E	Organisation	Sexe
Entreprises	Délégué Entreprises publiques extractives	10/2009	Robert MUNGANGA	Membre	Entreprises minières publiques/ Gécamines	M
	Délégué Entreprises privées (Chambres des mines)	04/2014	KASSONGO Bin NASSOR	Membre	Chambre des mines/FEC	M

⁵ Membre décédé en septembre 2021 non encore remplacé.

	Délégué Entreprises minières privées	10/2009	SIMON TUMA-WAKU	Membre	Entreprises minières privées	M
	Déléguée Entreprises Pétrolières privées	11/2009	Yvonne MBALA	Membre	Entreprises pétrolières	F
	Délégué Entreprises Privées Forestières	11/2015	José MINGA'S	Membre	Entreprises Forestières	M
Société civile	Coordonnateur Réseau PWYP	01/2010	Jean Claude KATENDE	Membre	OSC/PWYP	M
	Délégué Plateforme RRN, CENADEP	2012	Albert KABUYA	Membre	OSC	M
	Déléguée Plateforme SGRN/Hydrocarbures/Kongo Central	06/ 2018	Nicole BILA	Membre	OSC	F
	Délégué Plateforme CdC/RN-Ituri	06/2018	Jimmy MUNGURIEK	Membre	OSC	M
	Plateforme POM	06/2018	Jean-Marie KABANGA	Membre	OSC	M

A. Détail du nombre de réunions et des présences des membres en 2021

Tableau n°7 : Nombre de réunions et des présences des membres en 2021

Fréquence des réunions : une réunion / 2 mois Moyenne : 15 présences par réunion ; taux moyen de participation : environ 74%				
N°	Date	Présence physique	Mandat/ Prouration	Total
1	16/03/2021	14	01	15
2	14/07/2021	14	03	17
3	18/08/2021	13	02	15
4	29/09/2021	11	04	15
5	28/10/2021	13	02	15
6	02/12/2021	11	02	13
7	16/12/2021	08	06	14

B. Détail du nombre de réunions et des présences des membres en 2022

Tableau n°8 : Nombre de réunions et des présences des membres en 2022

*Fréquence des réunions : une réunion / 1,5 mois
Moyenne : 15 présences par réunion ; taux moyen de participation : 76%*

N°	Date	Présence physique	Mandat/Procuration	Total
1	27/01/2022	12	03	15
2	24/02/2022	10	06	16
3	16/04/2022	09	03	12
4	26/05/2022	10	04	14
5	31/08/2022	13	05	18
6	22/09/2022	10	05	15
7	20/10/2022	09	07	16
8	22/11/2022	11	04	15

IX. Efficacité et durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

Pour renforcer et pérenniser la mise en œuvre de l'ITIE en RDC, le Comité National s'est résolu :

- d'accompagner de manière rapprochée les Administrations publiques et les entreprises extractives pour qu'elles implémentent dans leurs systèmes de gestion de l'information la collecte, le stockage et la diffusion à la source d'une masse d'informations requises à la fois par la Norme ITIE et par les parties prenantes. Exemples : Publication des états financiers par les entreprises publiques, particulièrement par la Gécamines ; amélioration de la diffusion des informations du secteur minier sur les sites web du Ministère des Mines (CTCPM et CAMI) ; accompagnement du Ministère des Hydrocarbures ayant rendu fonctionnel son site web qui affiche désormais, au même niveau de performance que le site du Ministère des Mines, les principales informations du secteur recherchées par le public, etc.
- d'aborder certains défis tendant à répondre aux attentes des parties prenantes sur des questions spécifiques qui nécessitaient une approche plus poussée pour mieux les cerner. Exemples : Les retentissantes publications de l'ITIE-RDC relatives (i) à l'évaluation du projet Sicominés dit « Contrat chinois » ; (ii) à la problématique de la répartition et de la gestion des revenus infranationaux, particulièrement des quotités de la redevance minière ; (iii) à la transparence des entreprises de l'Etat, etc.
- d'élargir le périmètre de déclaration ITIE en intégrant les secteurs de l'EMAPE et de la forêt, lesquels touchent un plus grand nombre des couches les plus défavorisées de la population située sur les sites d'exploitation. En effet, la méconnaissance par les instances décisionnelles du contexte de l'exploitation minière artisanale et de l'exploitation forestière ne permet pas de rationaliser la gestion de ces secteurs qui, pourtant, sont susceptibles de générer des revenus à même de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines et à l'accroissement des recettes publiques.

Pendant la période, plusieurs activités ont été menées par les Collèges du Comité Exécutif, tant par les organisations de la société civile que par les corporations d'entreprises extractives et les administrations publiques. La collaboration et le dialogue permanent entre les Collèges du Groupe multipartite ont contribué à consolider la mise en œuvre de l'ITIE en RDC.

Cette collaboration agissante a rendu possible, entre autres :

- Le plaidoyer de la société civile auprès du Chef de l'Etat pour son implication dans la mise en œuvre de la Feuille de route de l'ITIE-RDC ;
- Le dialogue entre le Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC, les organisations de la Société civile, le Gouvernement et le Cabinet du Chef de l'Etat qui a abouti à la publication tant attendue, par le Gouvernement du Protocole d'Accord entre la RDC et le Groupe Ventora ;
- Les prises de position ouvertes et courageuses des organisations de la Société civile sur des questions pertinentes de la gouvernance du secteur des ressources naturelles et, particulièrement, de la gestion des revenus et de la transformation locale des minerais ;
- Le soutien des autorités provinciales à la démarche de l'ITIE-RDC quant à la gestion de la redevance minière par les entités territoriales décentralisées, « ETD ».

Tous ces efforts du Comité National de l'ITIE-RDC ont été reconnus par le Conseil d'Administration qui, dans sa décision du 13 octobre 2022 relative à la Validation de la RDC, a félicité les trois Collèges du Comité Exécutif et toutes les parties prenantes pour leurs efforts visant à améliorer l'accessibilité des données divulguées par l'ITIE et à encourager le grand public, dont les chercheurs, à l'utilisation des données ITIE.

Cette reconnaissance du Conseil d'Administration de l'ITIE s'est traduite par l'attribution à la RDC de **3,5 % des points** supplémentaires pour l'efficacité et la durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE.

X. Innovations et efforts visant à élargir le périmètre de la mise en œuvre de l'ITIE en RDC

Le Comité National de l'ITIE-RDC a opté pour l'extension de son périmètre de déclaration à l'exploitation minière artisanale et à petite échelle ainsi qu'au secteur de la forêt pour renforcer la transparence dans les deux secteurs et contribuer à mobiliser des ressources internes par leur formalisation.

La solution trouvée par le Comité National de l'ITIE-RDC de publier régulièrement, en plus de son Rapport ITIE, des études, monographies et rapports spécifiques sur des thématiques d'intérêt national débattues par les parties prenantes est un moyen efficace d'approfondissement de la compréhension et de la connaissance des particularités et de la complexité du secteur des ressources naturelles de la RDC.

Le Comité National de l'ITIE-RDC se propose de relever, dans un proche avenir, le défi de cerner les questions touchant :

- aux obligations sociales et environnementales des entreprises vis-à-vis des communautés impactées par leur exploitation et la contribution à leur développement ;
- à la transition énergétique ;
- aux enjeux liés à la protection de l'environnement ;
- à la lutte contre la corruption ;

- à la mise à niveau des animateurs des organes étatiques de contrôle des finances publiques, de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux, des utilisateurs des données divulguées par ITIE sur des thématiques liées au secteur extractif telles que le prix de transfert et la fiscalité minière, etc.

Le présent rapport est approuvé par le Comité Exécutif au cours de sa réunion ordinaire du 23 février 2023.

ANNEXES

Annexe 1 : Principales activités réalisées de Janvier 2021 à Décembre 2022

N°	Activités de 2021	Date / Période de réalisation
1	Organisation des réunions du Comité Exécutif de l'ITIE RDC	16/03/2021 14/07/2021 18/08/2021 29/09/2021 28/10/2021 02/12/2021 16/12/2021
2	Rédaction des documents de mise en œuvre : <ul style="list-style-type: none"> - Rapport annuel d'avancement 2018 – 2020 : travaux d'analyse, ateliers d'amélioration du RAA par les OSC en pools et de mise en commun des améliorations, adoption et publication du RAA 2018-2020 - Rapport sur la revue des états financiers des entreprises publiques, Exercices 2017 et 2018 : Travaux d'analyse et intégration des améliorations - Elaboration et publication du rapport assoupli ITIE – RDC 2018, 2019 et 1^{er} Semestre 2020 : travaux d'analyse, ateliers d'amélioration du Rapport par les OSC en pools et de mise en commun des améliorations, adoption et publication du Rapport assoupli - Elaboration et adoption du Plan de Travail Triennal du Comité National de l'ITIE – RDC, Exercices 2021, 2022 et 2023 ainsi que la Plan de Travail et Budget Annuel 2021 : travaux d'analyse, atelier d'amélioration du PTT 2021-2023 et du PTBA 2021 par les OSC en pools ainsi que l'atelier de mise en commun des améliorations, adoption et publication du PTT 2021-2023 et du PTBA 2021 	Janv 2021 – 16/03/2021
3	Participation à l'ECORIM, 4 ^{ème} Edition de l'Alternative Mining Indaba	Avril 2021
4	Participation au colloque international sur les sur les ressources naturelles et l'environnement	27/05/2022
5	Rédaction des rapports suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur l'analyse institutionnelle et organisationnelle du Comité National de l'ITIE – RDC - Rapport sur l'état des lieux de l'application de l'Exigence 2.5 sur la divulgation des propriétaires effectifs des entreprises extractives de la RDC : atelier de sensibilisation à la collecte des données à Kolwezi et Lubumbashi - Rapport sur la répartition et l'affectation de la redevance minière : collecte des données dans les ETD en provinces - Rapport sur la divulgation des contrats extractifs en RDC - Etude d'évaluation de la mise en œuvre de la convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en RD Congo, Projet SICOMINES 	Juin 2021 –
6	Mise à jour du manuel des procédures de l'ITIE-RDC et du Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE – RDC	Juin 2021 –
7	- Organisation des réunions du Groupe Technique de Travail	06/08/2021 24/09/2021 22/10/2021 10/12/2021 14/12/2021 21/12/2021
8	Organisation d'un atelier des PP pour la préparation de la production du Rapport ITIE sur le secteur forestier 2021	05/10/2021

N°	Activités de 2021	Date / Période de réalisation
9	Organisation d'un atelier de conception, par les PP, des outils de gestion des quotités de la Redevance Minière 2021	25/10/2021
10	Participation à la 39 ^{ème} plénière IDAK	20/11/2021
11	Organisation d'un atelier sur la publication du rapport sur les contrats, l'audit organisationnel et la dissémination du rapport assoupli 2018, 2019 et 1er Semestre 2020	26/11/2021 27/11/2021
12	Organisation d'un atelier de renforcement des capacités des parties prenantes: Cours des comptes	29/11/2021
13	Organisation d'un atelier de renforcement des capacités des parties prenantes: APLC et CENAREF	30/11/2021
14	Organisation d'un atelier de renforcement des capacités des parties prenantes: IGF	Nov. 2021
15	Rédaction des rapports suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur l'analyse institutionnelle et organisationnelle du Comité National de l'ITIE – RDC - Rapport sur l'état des lieux de l'application de l'Exigence 2.5 sur la divulgation des propriétaires effectifs des entreprises extractives de la RDC : atelier de sensibilisation à la collecte des données à Kolwezi et Lubumbashi - Rapport sur la répartition et l'affectation de la redevance minière : collecte des données dans les ETD en provinces - Rapport sur la divulgation des contrats extractifs en RDC - Etude d'évaluation de la mise en œuvre de la convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en RD Congo, Projet SICOMINES - Etat des lieux de l'application des procédures d'octroi des droits miniers et pétroliers ainsi que des règles de tenue et de publication des registres ad hoc sur la période du 1er janvier 2018 au 30 juin 2020 - Rapport sur le renforcement des divulgations des entreprises publiques secteur extractif de la République Démocratique du Congo 	Mars. 2021 – Déc. 2021
16	Mise à jour du manuel des procédures de l'ITIE-RDC et du projet de Décret portant création, organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE – RDC	Oct. 2021 – Déc. 2021
17	Préparation de la validation de la RDC : <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de huit (08) ateliers de formation des parties prenantes sur le nouveau modèle de validation et l'auto évaluation (4 à Kinshasa, 2 à Lubumbashi et 2 à Kolwezi - Préparation et soumission de la documentation requise à l'équipe de validation 	Oct. 2021 – Déc. 2021
N°	Activités de 2022	Date / Période de réalisation
1	Organisation des réunions du Comité Exécutif de l'ITIE RDC	26/01/2022 23/02/2022 16/04/2022 26/05/2022 31/08/2022 22/09/2022 20/10/2022 22/11/2022
2	Organisation des ateliers d'échanges des parties prenantes sur le FOMIN	02/03/2022 03/03/2022 24/11/2022
3	Organisation des ateliers de dissémination des rapports sur : <ul style="list-style-type: none"> - La répartition et l'affectation de la redevance minière : collecte des données dans les ETD en provinces à Kindu, Mbuji-Mayi, Lubumbashi, Kolwezi, Likasi et dans les Universités à Kinshasa (Université Protestante du Congo, Université de Loyola et Université Cardinal Malula, Université de Lubumbashi) 	Janv. 2022 – Sept 2022

N°	Activités de 2021	Date / Période de réalisation
	- L'étude d'évaluation de la mise en œuvre de la convention de collaboration relative au développement d'un projet minier et d'un projet d'infrastructures en RD Congo, Projet SICOMINES à Kindu, Mbuji-Mayi, Lubumbashi, Kolwezi, Likasi et dans les Universités à Kinshasa (Université Protestante du Congo, Université de Loyola et Université Cardinal Malula, Université de Lubumbashi).	
4	Mise à jour du PTBA 2022	Janvier 2022
5	Organisation des échanges entre le Comité National et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur le financement et les appuis techniques nécessaires à la mise en œuvre du processus ITIE	Janv. 2022 – Mars 2022
6	Organiser l'audit du Comité National de l'ITIE-RDC suivant les standards internationaux, Exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 : Clôturer l'audit des comptes annuels de l'ITIE-RDC pour les Exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020	Janv. 2022 –
7	Organisation d'un atelier de sensibilisation des acteurs clés aux problématiques liées à l'exploitation artisanale pour son intégration dans le processus ITIE : Renforcer les capacités des coopératives minières, des centres de négoce, des négociants, du SAEMAPE, des ETD et des Provinces sur l'ITIE, la législation minière et les questions spécifiques au secteur artisanal.	11/03/2022
8	Organisation d'un atelier de sensibilisation des acteurs clés aux problématiques liées à l'exploitation forestière pour son intégration dans le processus ITIE	18/03/2022
9	Organisation des réunions du GTT	16/06/2022 29/08/2022 14/09/2022 06/10/2022
10	Participation aux réunions de l'ITIE Internationale : - Indaba Mining - 53 ^{ème} Conseil d'Administration de l'ITIE à Bruxelles - PDAC Toronto	10/05/2022 14/06/2022 16/06/2022
11	Mise à niveau des experts du Secrétariat Technique sur les lois et procédures de passation des marchés publics	Mai 2022
12	Participation au processus de validation : soumission de toute la documentation complémentaire requise pour la validation	Avril 2022 -
13	Production du rapport de cadrage 2020 – 2021	Avr. 2022 –
14	Organisation, au Haut Katanga, Lualaba, Nord Kivu, Haut Uele, Ituri, des ateliers de sensibilisation et de lancement de collecte des données pour : - Le rapport ITIE RDC 2020 et 2021 - Le secteur minier artisanal : filières 3T et Or, Cu, Co et Zn - L'étude sur le niveau d'exécution des dépenses sociales et environnementales par les entreprises extractives.	Avr. 2022 –
15	Organisation de l'audit du Comité National de l'ITIE-RDC suivant les standards internationaux, Exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 : Clôturer l'audit des comptes annuels de l'ITIE-RDC pour les Exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020	Avr. 2022 –
16	Mise à niveau régulière des experts du Secrétariat Technique	Mai 2022
17	Participer au processus de validation : Soumettre à l'équipe de validation toute la documentation complémentaire requise pour la deuxième validation	Avril 2022 -
18	Production du rapport de cadrage 2020 – 2021	Avr. 2022 –
19	Participation aux réunions de l'ITIE Internationale : 53 ^{ème} Conseil d'Administration de l'ITIE à Bruxelles	13/08/2022
20	Organisation d'un atelier de renforcement des capacités des points focaux des régies financières et des industries extractives	19/09/2022
21	Organisation, à Lubumbashi, Kolwezi, Isiro et Watsa des ateliers de vulgarisation du Décret n°22/20 du 13 mai 2022 fixant les modalités de collecte, de répartition, de gestion	Juil. 2022 – Sept. 2022

N°	Activités de 2021	Date / Période de réalisation
	et de contrôle des quotités de la redevance minière versées aux provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées (ETD).	
22	Production du rapport de cadrage 2020 – 2021	Juil. 2022 –
23	Organisation des ateliers de sensibilisation et de lancement de collecte des données sur le secteur forestier dans le pool de Bandundu (Provinces de Kwilu, Kwango et Mai Ndombe)	22/07/2022
24	Organisation des ateliers de sensibilisation et de lancement de collecte des données sur le secteur forestier dans le pool de Mbandaka (Provinces de l'Equateur, Tshuapa et Tshopo)	23/08/2022
25	Participation aux réunions de l'ITIE Internationale : 54 ^{ème} Conseil d'Administration de l'ITIE à Bruxelles	12/10/2022-03/10/2022
26	Organisation d'une réunion technique avec les Experts des ministères sectoriels et des structures concernées par les informations relatives à la participation de l'État dans les Entreprises minières.	28/10/2022
27	Production du rapport sur le secteur forestier, Exercices 2020 et 2021 : collecte des données à Lisala, Tshopo et Gemena	Nov. 2022
28	Production du rapport ITIE-RDC 2020 – 2021 : collecte des données	Mai 2022-
29	Participation à la conférence sur politique fiscale pour le développement durable organisée par Global Développement Network (GDN)	Nov. 2022
30	Participation à la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique (COP27)	Nov. 2022
31	Organisation d'un atelier des parties prenantes sur l' amélioration du cadre réglementaire du Fond Minier pour les Générations Futures (FOMIN).	23/11/2022-24/11/2022
32	Intervention sur l' émission Ressources sur la manière dont la RDC se distingue dans la mise en œuvre de la Norme ITIE et Comment ressentir son impact dans la société congolaise	Nov. 2022
33	Publication du Protocole d'Accord relatif au règlement global des litiges et intérêts réciproques entre la RDC et VENTORA	01/12/2022
34	Participation à l'atelier organisé par la société civile à Kinshasa en vue de l'accompagner à parvenir à une bonne assimilation des résultats de la validation et de l'appuyer dans l'élaboration de sa feuille de route	16/12/2022
35	Mise à jour du PTBA 2023	Déc. 2022
36	Elaboration du rapport annuel d'avancement, Exercices 2021 - 2022	Déc. 2022
37	Accompagnement du Collège « Administrations Publiques » de l' ITIE-Gabon à la compréhension de la Norme 2019, à l'opérationnalisation des relais de collecte d'informations à tous les échelons et à l'échange sur les contraintes de divulgation des informations requises par la Norme ITIE ainsi que les moyens d'accélérer la déclaration systématique.	Déc. 2022

Annexe 2 : Dispositions du Décret et du Règlement Intérieur non appliquées ou en cours d'application

I. Décret			
N°	Article	Libellé	Statut
1	Article 7	<p>Le Comité Exécutif a pour membres les représentants des parties prenantes à l'initiative qui sont :</p> <p>A. Pour les institutions publiques :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) le Ministre du Plan ; 2) le Ministre des Finances ; 3) le Ministre des Mines ; 4) le Ministre des Hydrocarbures ; 5) le Ministre de l'Environnement ; 6) un représentant du Cabinet du Président de la République ; 7) le Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre en charge des questions économiques et financières ; 8) le Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre en charge des questions juridiques et fiscales. <p>B. Pour les industries extractives publiques et privées :</p> <ol style="list-style-type: none"> 9) un représentant des entreprises publiques minières ; 10) un représentant des entreprises minières privées ; 11) un représentant des entreprises pétrolières ; 12) un représentant des entreprises forestières. <p>C. Pour la Société Civile :</p> <ol style="list-style-type: none"> 13) deux représentants des ONG des ressources naturelles du secteur minier ; 14) un représentant des ONG des ressources naturelles du secteur pétrolier; 15) un représentant des ONG des ressources naturelles du secteur forestier. 	De 16 membres prévus par le Décret, le Comité Exécutif en compte 20.
2	Article 9	Le Comité Exécutif peut créer des Sous-comités techniques ou des Commissions de travail ad hoc ainsi que des Comités provinciaux dans les provinces ayant une activité extractive significative.	Disposition Non Appliquée
3	Article 10	Les Comités Provinciaux sont, mutatis mutandis, composés comme le Comité Exécutif. Ils ont notamment pour mission de: (1) Vulgariser les principes et critères de l'ITIE dans la province; (2) Aider à la collecte des données de la province. La présidence du Comité Provincial est assurée par le Gouverneur de Province.	Disposition Non Appliquée
4	Article 11	Les modalités de fonctionnement du Comité Exécutif, des Comités Provinciaux et des autres structures de l'ITIE sont fixées par un règlement intérieur.	Disposition Non Appliquée
5	Article 20	Les droits et avantages des membres du Comité Exécutif, des Sous-comités techniques ou Commissions ad hoc, des Comités Provinciaux ainsi que des experts sont fixés par les Ministres ayant le Plan et le Budget dans leurs attributions	Disposition Non Appliquée

II. Règlement Intérieur			
N°	Article	Libellé	Statut
1	Article 5	Le Comité Exécutif est composé de 16 membres désignés comme suit: 1) Ministre du Plan : Président 2) Ministre des Mines : 1 ^{er} Vice-Président 3) Ministre de l'Environnement : 2 ^{ème} Vice-Président 4) Ministre des Hydrocarbures : Membre 5) Ministre des Finances : Membre 6) 1 Représentant du Cabinet du Président de la République : Membre 7) Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre en charge des questions économiques et financières : Membre 8) Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre en charge des questions juridiques et fiscales : Membre 9) 1 Représentant des entreprises minières publiques : Membre 10) 1 Représentant des entreprises minières privées : Membre 11) 1 Représentant des entreprises pétrolières : Membre 12) 1 Représentant des entreprises forestières : Membre 13) 2 Délégués de la Société Civile représentant les ONG des ressources naturelles du secteur minier : Membres 14) 1 Délégué de la Société Civile représentant les ONG des ressources naturelles du secteur pétrolier : Membre 15) 1 Délégué de la Société Civile représentant les ONG des ressources naturelles du secteur forestier : Membre.	De 16 membres prévus par le Décret, le Comité Exécutif en compte 20.
2	Article 10	Chaque membre est tenu de participer personnellement et activement à toutes les réunions du Comité Exécutif. En cas d'empêchement il en informe le Président via le Secrétariat Technique au moins 24 heures avant la réunion et il mandate une personne de sa partie prenante avec procuration à remettre au Secrétariat avant que le mandataire participe à la réunion.	La plupart de temps la procuration n'arrive pas au ST 24h avant la réunion et souvent, elle n'arrive
3	Article 11	En plus du procès-verbal, il sera établi une liste de toutes les décisions prises au cours de la réunion et dont le suivi sera constaté à la prochaine réunion.	Disposition d'application mitigée
4		Le Comité Exécutif peut créer des Sous-comités techniques ou des commissions de travail ad hoc ainsi que des comités provinciaux dans les provinces ayant une activité extractive significative.	Disposition Non Appliquée
5	Article 13	Les droits et avantages des membres du Comité Exécutif, des Sous-comités techniques ou Commissions ad hoc, des Comités Provinciaux ainsi que des experts sont fixés par les Ministres ayant le Plan et le Budget dans leurs attributions	Disposition Non Appliquée

6	Article 17	Les Comités provinciaux ITIE sont des entités tripartites composées des délégués du Gouvernement provincial, des délégués des industries extractives et ou des comptoirs et les délégués de la société civile. Ils ont pour mission d'aider à la collecte et au traitement des données sur les recettes perçues des industries extractives et des comptoirs ainsi que les déclarations des régies financières et services étatiques;	Comités inexistantes
7		Vulgariser au sein de la population les principes et critères de l'ITIE ainsi que le processus de validation du pays en province	En cours d'application
8		Elaborer et diffuser des rapports narratifs et financiers des activités menées sur terrain.	En cours d'application
9	Article 18	Le comité provincial ITIE est composé de 4 délégués du Gouvernement provincial; 2 délégués des industries extractives et ou des comptoirs d'achat; 2 délégués des industries extractives et ou des comptoirs d'achat;	Comités inexistantes
10		Un personnel d'appoint de 2 unités recrutées par voie d'appel à candidature et nommé par le Gouverneur de province assure la permanence du comité provincial ITIE et prépare les documents de travail et les différents rapports.	Comités inexistantes
11	Article 19	Les comités provinciaux de l'ITIE sont présidés par les Gouverneurs des provinces ou par leurs délégués.	Comités inexistantes
12		Les réunions des comités provinciaux ITIE sont mensuelles ou chaque fois que de besoin.	Comités inexistantes
13		Les décisions des comités provinciaux sont prises par consensus.	Comités inexistantes
14	Article 20	Les droits et avantages des membres des comités provinciaux de l'ITIE sont fixés par arrêté des Ministres du Gouvernement central ayant le Plan et le Budget dans leurs attributions.	Comités inexistantes
15	Article 22	Les comptes du Comité National sont tenus conformément à la comptabilité publique de la RDC et aux dispositions particulières prévues dans les contrats d'assistance financière des bailleurs de fonds tel qu'indiqué dans le manuel des procédures.	En contradiction avec l'article 18 du Décret,

Annexe 3 : Liste des décisions du Comité Exécutif non exécutées ou en cours d'exécution en 2021 et 2022

Code	Libellé	Statut	Actions à mener
Année 2021			
109-n°70	Le Coordonnateur National est instruit de transmettre au Président du Comité Exécutif le projet de décret modifiant et complétant le Décret de 2009 portant création organisation et fonctionnement du Comité National de l'ITIE-RDC pour dispositions et suite appropriée.	En cours	Harmonisation des vues avec le Cabinet du Ministre du Plan sur certains points du projet de décret avant sa soumission au Gouvernement pour signature
Année 2022			
115-n°086	Le Comité Exécutif adopte à l'unanimité les termes de référence sur les formations au profit des Régies financières de l'Etat et des Organes étatiques d'audit et de contrôle des finances publiques, de lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux.	En cours	<ul style="list-style-type: none"> - Les Consultants recrutés avec l'appui de ENABEL/Belgique (BDO LLP et ENERTEAM) débiteront les sessions de formation à la deuxième moitié du mois de janvier 2023. - Adresser aux structures concernées les lettres les invitant à désigner les apprenants auxdites formations.
115-n°087	Le Comité Exécutif adopte les Termes de Référence sur : (1) le cadrage et le Rapport ITIE sur l'exploitation minière artisanale, filière diamantifère et (2) le rapport sur l'évaluation du niveau d'exécution des obligations sociales et environnementales par les entreprises pétrolières.	Non Exécutée	Mobiliser le financement à cet effet auprès du Gouvernement ou des PTF
119-n°090	Le Comité Exécutif adopte le projet de Décret moyennant intégration des amendements et recommande au Coordonnateur National de le soumettre au Secrétariat International pour vérification de la conformité à la Norme avant sa présentation au Gouvernement.	En cours	Transmettre le projet de décret de l'ITIE au Président pour présentation au Gouvernement pour signature.
119-n°091	Le Comité Exécutif adopte le Rapport d'audit des comptes du Comité National moyennant les observations des membres et invite le Coordonnateur National à présenter une feuille de route pour mettre en œuvre les recommandations y afférentes.	En cours	Intégrer les recommandations de l'audit dans le PTBA 2023 et dans le PTT 2024-2026

Annexe 4 : Fiche d'évaluation de la Validation

Composante et module	Exigence ITIE	Progrès	Évaluation	
Résultats et impact		Très élevé	95.5/100	
Points supplémentaires	Indicateurs d'efficacité et de viabilité		3.5	-
Résultats et impact	Plan de travail (1.5)	Pleinement	90	=
	Débat public (7.1)	Dépassé	100	=
	Données ouvertes (7.2)	Pleinement	90	-
	Recommandations de l'ITIE (7.3)	Pleinement	90	=
	Résultats et impact (7.4)	Pleinement	90	=
Engagement des parties prenantes		Modéré	82.5/100	
Supervision exercée par le Groupe multipartite	Engagement du gouvernement (1.1)	Pleinement	90	=
	Engagement des entreprises (1.2)	Pleinement	90	=
	Engagement de la société civile (1.3)	Pleinement	90	=
	Gouvernance du Groupe multipartite (1.4)	En grande partie	60	↑
Transparence		Modéré	78/100	
Aperçu du secteur extractif	Données sur les activités d'exploration (3.1)	Pleinement	90	=
	Contribution économique (6.3)	Pleinement	90	=
Cadre juridique et budgétaire	Cadre juridique (2.1)	Dépassé	100	=
	Contrats (Exigence 2.4)	Pleinement	90	-
	Impact environnemental (6.4)	Non évalué	-	-
Licences	Octrois des contrats et des licences (2.2)	En grande partie	75	=
	Registre des licences (2.3)	Pleinement	90	↑
Propriété	Propriété effective (2.5)	Partiellement	30	-
Participation de l'État	Participation de l'État (2.6)	En grande partie	75	↑
	Revenus en nature (4.2)	Non applicable	-	=
	Transactions des entreprises d'État (4.5)	Pleinement	90	↑
	Dépenses quasi budgétaires (6.2)	En grande partie	60	↑
Production et exportations	Données sur la production (3.2)	Pleinement	90	↑
	Données sur les exportations (3.3)	Pleinement	90	=
Collecte des revenus	Exhaustivité (4.1)	Pleinement	90	↑
	Accords de troc (4.3)	Pleinement	90	=
	Revenus issus du transport (4.4)	Pleinement	90	=
	Désagrégation (4.7)	En grande partie	60	-
	Ponctualité des données (4.8)	Dépassé	100	↑
	Qualité des données (4.9)	En grande partie	60	=
Gestion des revenus	Répartition des revenus (5.1)	En grande partie	60	=
	Gestion des revenus et des dépenses (5.3)	Non évalué	-	-
Contributions infranationales	Paiements directs infranationaux (4.6)	En grande partie	60	↓
	Transferts infranationaux (5.2)	Non applicable	-	↑
	Données sur les activités d'exploration (3.1)	En grande partie	60	=
Classement total		Modéré	85.5/100	

Annexe 5 : Mesures correctives et recommandations stratégiques issues de la Validation

Le Conseil d'administration de l'ITIE a convenu des mesures correctives suivantes à prendre par la RDC. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ces mesures correctives seront évalués lors de la prochaine Validation qui débutera le **1^{er} janvier 2025** :

1. Conformément à l'Exigence 1.4 a.ii, le Groupe multipartite et chaque circonscription doivent veiller à ce que les amendements proposés dans le nouveau décret reflètent l'exigence, en particulier en ce qui concerne la consultation avec un groupe plus large, la codification des écarts non négligeables par rapport aux procédures actuelles et l'équilibre entre les sexes dans leur représentation pour progresser vers la parité hommes-femmes. La promulgation du décret modifié devrait faire l'objet d'un suivi étroit dans la pratique de la supervision du processus ITIE par le Groupe multipartite. Un mécanisme solide pour détecter, prévenir et traiter les conflits d'intérêts perçus ou réels au sein du Groupe multipartite et assurer le respect du Code de conduite ITIE devrait contribuer à renforcer la responsabilité du Groupe multipartite. La pratique des indemnités journalières, en plus des règles, devrait être régulièrement divulguée.
2. Conformément à l'Exigence 2.2.a.iv, la DRC doit veiller à ce que toute évaluation future d'écarts significatifs par rapport aux procédures légales dans le processus d'autorisation minière inclue les attributions et les transferts effectués par les entreprises publiques sous la forme d'affermages, de transferts ou d'appels d'offres au cours de la période considérée, ainsi qu'une explication des règles déterminant le type de procédure suivie par les entreprises d'État dans la pratique. Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à inclure les licences minières dans son plan de travail ITIE, afin de donner suite aux recommandations de son étude thématique sur les licences.
3. Conformément à l'Exigence 2.5 d'ici janvier 2022, la DRC doit tenir un registre accessible au public des bénéficiaires effectifs des personnes morales qui demandent ou détiennent une participation dans une licence ou un contrat d'exploration ou de production pétrolière, gazière ou minière, y compris l'identité de leurs bénéficiaires effectifs, le niveau de propriété et des détails sur la manière dont la propriété ou le contrôle est exercé. Toute lacune ou faiblesse importante dans la déclaration des renseignements sur la propriété effective doit être divulguée, y compris le nom de toute entité qui a omis de soumettre tout ou partie des renseignements sur la propriété effective. Les informations divulguées publiquement sur l'identité du bénéficiaire effectif devraient inclure le nom du bénéficiaire effectif, la nationalité et le pays de résidence, ainsi que l'identification de toute personne politiquement exposée. Il est également recommandé de divulguer le numéro d'identité national, la date de naissance, l'adresse résidentielle ou de service et les moyens de contact. L'ITIE RDC devrait évaluer tous les mécanismes existants pour assurer la fiabilité des informations sur la propriété effective et convenir d'une approche pour les entreprises extractives afin de garantir l'exactitude des informations sur la propriété effective qu'elles fournissent. Pour atteindre cet objectif, la RDC devrait demander à tous les titulaires de licence de divulguer des informations sur la propriété effective et exiger de tous les demandeurs de licences extractives qu'ils divulguent leurs bénéficiaires effectifs. La DRC est encouragée à convenir de priorités pour la divulgation de la propriété effective et, en fonction de ces priorités, à planifier les efforts pour obtenir ces données. Par exemple, la RDC peut choisir de donner la priorité aux divulgations de certains types d'entreprises, d'entreprises détenant un certain type de licence ou produisant un certain produit en raison de risques liés à la corruption, à l'évasion fiscale ou au contournement des dispositions relatives à la participation locale. Ces priorités devraient guider les efforts de sensibilisation des entreprises et leur fournir des conseils. Il est recommandé que les divulgations soient publiées dans un format de données ouvertes, comparables et faciles à

analyser. La RDC pourrait également souhaiter étendre la divulgation de la propriété effective à d'autres segments de la chaîne de valeur extractive en amont, par exemple par la collecte et la divulgation d'informations sur la propriété effective auprès des fournisseurs de services du secteur extractif, afin de permettre le suivi du respect des dispositions relatives à la teneur en éléments locaux et de gérer les risques de corruption et d'évasion fiscale.

4. Conformément à l'Exigence 2.6, la RDC doit s'assurer que les détails de tout prêt ou garantie de prêt aux sociétés minières, pétrolières et gazières opérant dans le pays sont divulgués de manière adéquate, y compris la durée et les conditions du prêt (c.-à-d. le calendrier de remboursement et le taux d'intérêt). Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est également encouragée à institutionnaliser et à systématiser son examen de la participation de l'État dans les industries extractives, afin d'améliorer la compréhension des contributions des entreprises d'État à l'économie du pays, que ce soit d'un point de vue financier, économique ou social. Pour renforcer la mise en œuvre, les entreprises d'État extractives sont encouragées à publier régulièrement des états financiers vérifiés sur leurs sites Web respectifs, afin d'informer systématiquement le public sur la pratique de la relation financière entre l'État et ses entreprises.
5. Conformément à l'Exigence 6.2, la RDC est tenue de développer un processus de déclaration ITIE pour les dépenses quasi fiscales importantes des entreprises d'État en vue d'atteindre un niveau de transparence proportionnel aux autres paiements et flux de revenus et devrait inclure les filiales et les coentreprises d'entreprises d'État. Ces informations devraient couvrir toutes les dépenses sociales publiques importantes des entreprises publiques, telles que les prêts et autres paiements anticipés d'impôts à l'État, effectués en dehors du processus budgétaire du gouvernement national.
6. Conformément à l'Exigence 4.7, la RDC doit convenir d'une définition du projet (licence, contrat et concession) conforme à la Norme ITIE et veiller à ce que toutes les données financières de ses rapports ITIE sur les revenus extractifs gouvernementaux prélevés au niveau du projet soient déclarées au niveau du projet. La RDC devrait veiller à ce que tout accord ou accord global substantiellement interconnecté soit identifié publiquement et à ce que les données pertinentes pour chaque entreprise soient suffisamment liées aux projets individuels. Afin d'améliorer davantage les systèmes gouvernementaux et leur capacité à surveiller les paiements par projet, le Groupe multipartite est encouragé à engager les agences gouvernementales responsables de leur collecte. Il pourrait s'agir d'examiner si des changements doivent être apportés aux lois ou aux textes réglementaires et réglementaires, tout en veillant à ce que ces changements soient rentables.
7. Conformément à l'Exigence 4.9, la RDC doit veiller à ce que les données financières divulguées par les agences gouvernementales soient soumises à de solides garanties de qualité qui garantissent que les données financières figurant dans les Rapports ITIE de la RDC proviennent de sources faisant l'objet d'audits réguliers conformément aux normes internationales.
8. Conformément à l'Exigence 5.1, la RDC doit veiller à ce que la gestion de tous les revenus extractifs qui ne sont pas enregistrés dans le budget national soit spécifiquement décrite, si possible en référence aux rapports financiers accessibles au public. La RDC devrait veiller à ce que ses rapports ITIE clarifient publiquement la gestion des revenus extractifs non enregistrés dans le budget national. La RDC devrait veiller à ce que les entreprises et la banque centrale ou toute autre entité chargée de gérer les revenus extractifs non enregistrés dans le budget national divulguent systématiquement des données désagrégées sur la gestion de ces fonds, en se référant aux rapports financiers accessibles au public, le cas échéant. La RDC est instamment

priée de faire un suivi auprès des autorités judiciaires compétentes pour enquêter sur les allégations d'irrégularités dans la gestion des revenus extractifs non enregistrés dans le budget national, tels que les redevances minières transférées au Fonds minier de la génération future (FOMIN).

9. Conformément à l'Exigence 4.6, la RDC doit s'assurer que toutes les entreprises, toutes les directions provinciales des recettes, ainsi que les agences gouvernementales décentralisées (ETD), divulguent les revenus extractifs infranationaux, aux niveaux de fiabilité conformément à l'Exigence 4.9. La RDC devrait veiller à ce que le cadre juridique des différents flux de paiement infranationaux soit décrit publiquement dans le contexte de chaque province afin de garantir l'exhaustivité des divulgations, y compris pour les accords spécifiques d'attribution de redevances minières entre les agences gouvernementales décentralisées (ETD) et les provinces et entre les différentes ETD. Le rapprochement des recettes au niveau infranational ne serait possible qu'avec la connaissance des bénéficiaires effectifs, afin de favoriser la responsabilisation de la gestion des revenus extractifs par leurs bénéficiaires effectifs. Les paiements doivent être déclarés par entreprise, par entité bénéficiaire réelle et par projet, le cas échéant.
10. Conformément à l'Exigence 6.1, la RDC doit assurer la divulgation publique des dépenses sociales importantes des entreprises qui sont mandatées par la loi, y compris par les termes d'un accord de développement communautaire requis par la loi, ou le contrat avec le gouvernement qui régit l'investissement extractif. Lorsque le bénéficiaire des dépenses sociales obligatoires est un tiers, c'est-à-dire non un organisme gouvernemental, il est exigé que le nom et la fonction du bénéficiaire soient divulgués. Lorsque les paiements des entreprises extractives au gouvernement sont liés à l'environnement et considérés comme des matières, ils doivent être divulgués de manière exhaustive conformément à l'Exigence 6.1.b. Lorsque l'ITI ERDC convient que les dépenses et transferts sociaux et environnementaux discrétionnaires sont importants, elle est encouragée à développer un processus de déclaration en vue d'assurer une transparence proportionnelle à la divulgation des autres paiements et revenus.

La RDC est encouragée à prendre en compte les recommandations suivantes pour renforcer la mise en œuvre de l'ITI ERDC :

Résultats et impact

1. Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à envisager des efforts pour lier le plan de travail annuel de l'ITI ERDC à un cadre de suivi. L'ITI ERDC est encouragée à explorer des approches innovantes pour étendre la mise en œuvre de l'ITI ERDC afin d'éclairer le débat public sur la gouvernance des ressources naturelles et d'encourager des normes élevées de transparence et de responsabilité dans la vie publique, les opérations gouvernementales et les entreprises.
2. Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à veiller à ce que toutes les données de ses rapports ITIE soient systématiquement publiées au format de données ouvertes. La RDC est encouragée à rendre les données systématiquement divulguées lisibles par machine et interopérables, et à coder ou étiqueter les divulgations ITIE et autres fichiers de données afin que les informations puissent être comparées à d'autres données accessibles au public.
3. Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC pourrait souhaiter envisager des moyens de rendre compte plus régulièrement au public des progrès réalisés dans le suivi des recommandations

des Rapports et Validations ITIE antérieurs, en vue de renforcer la responsabilité de l'ITIE en tant que mécanisme de soutien aux réformes.

4. Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à veiller à ce que son examen des résultats et de l'impact du processus ITIE soit rendu public sur une base annuelle. L'ITIE RDC est encouragée à documenter la manière dont elle a pris en compte les considérations de genre et d'inclusion.

Mobilisation des parties prenantes

5. Pour renforcer la mise en œuvre, le gouvernement est encouragé à maintenir son soutien technique et financier à la mise en œuvre de l'ITIE, en vue d'institutionnaliser la mise en œuvre de l'ITIE dans les systèmes gouvernementaux.
6. Pour renforcer la mise en œuvre, les groupes constitutifs de l'industrie sont encouragés à poursuivre leur soutien technique pour tous les aspects du processus ITIE, y compris les aspects techniques des divulgations ITIE et le renforcement des divulgations systématiques des données requises par la Norme ITIE par les entreprises extractives.
7. Pour renforcer la mise en œuvre, le gouvernement de la RDC est invité à expliquer le processus judiciaire lié aux lanceurs d'alerte condamnés par contumace pour leurs allégations de corruption dans des projets extractifs et à veiller à ce que la procédure légale régulière soit suivie dans les futures poursuites. La RDC est encouragée à poursuivre la promulgation d'une législation pour la protection des défenseurs des droits de l'homme et des lanceurs d'alerte. Le Groupe multipartite est encouragé à suivre régulièrement les développements concernant la capacité de la société civile à s'engager dans tous les aspects du processus ITIE et à organiser des sessions de sensibilisation sur le protocole ITIE : Participation de la société civile, avec la participation des trois mandants. Le gouvernement devrait veiller à ce qu'il n'y ait pas de contraintes juridiques, réglementaires ou administratives sur l'expression publique de la société civile sur les questions de gouvernance des ressources naturelles, y compris dans son utilisation des divulgations ITIE pour soulever des préoccupations concernant la gouvernance de l'industrie extractive. Le gouvernement, en collaboration avec le Groupe multipartite, est encouragé à documenter les mesures qu'il entreprend pour éliminer tout obstacle à la participation de la société civile à l'ITIE, le cas échéant à l'avenir. Conformément au protocole ITIE : Participation de la société civile, les membres du Groupe multipartite de la société civile sont encouragés à formaliser un mécanisme de signalement permettant aux membres de la société civile sur et en dehors du Groupe multipartite de signaler tout cas de restriction qui pourrait constituer une violation du protocole, qui sera ensuite porté à l'attention du Groupe multipartite. On s'attend à ce que le Groupe multipartite documente régulièrement la manière dont il répond à ces préoccupations.

Transparence

8. Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à veiller à ce qu'il y ait une divulgation systématique des activités d'exploration importantes dans le secteur extractif du pays.
9. Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC pourrait souhaiter assurer la publication régulière des estimations des activités extractives informelles (y compris pour le PIB) sur les portails gouvernementaux, à l'instar des estimations de production publiées par le [ministère des Mines et de la Géologie](#).

10. Pour renforcer la mise en œuvre et accroître l'accès du public aux contrats d'extraction, la RDC est encouragée à établir des bases de données centralisées et régulièrement mises à jour des contrats et licences publiés dans les secteurs minier, pétrolier et gazier, par exemple sur les sites Web des entités gouvernementales concernées. La RDC pourrait souhaiter renforcer son utilisation du processus ITIE pour évaluer l'efficacité du système de publication des contrats et licences extractifs.
11. Conformément à l'Exigence 6.4, la RDC est encouragée à renforcer son utilisation de la déclaration ITIE pour divulguer les dispositions juridiques et les règles administratives pertinentes relatives à la gestion environnementale et au suivi des projets extractifs, ainsi qu'à examiner les pratiques réelles liées à la gestion environnementale et aux mécanismes administratifs d'application.
12. Pour renforcer la mise en œuvre, le Ministère des hydrocarbures est encouragé à mettre à jour son registre en ligne des licences pétrolières, en particulier tout changement dans le statut des licences - par exemple, annulation ou transfert. Le ministère des Hydrocarbures pourrait inclure les coordonnées géographiques, les dates d'application et les produits couverts par chaque titre minier dans le registre en ligne. Afin de favoriser la compréhension de l'information contenue dans le registre en ligne, le ministère des Hydrocarbures est encouragé à inclure les noms des titulaires de licences pétrolières et/ou des exploitants. Le ministère des Mines est encouragé à publier toutes les données sur les permis miniers dans un format ouvert afin de faciliter la recherche et l'analyse.
13. Pour renforcer la mise en œuvre, les entreprises d'État sont encouragées à publier régulièrement les états financiers audités sur leurs sites respectifs, afin de pouvoir informer le public au sujet des relations financières entre l'État et ses entreprises dans la pratique.
14. Pour renforcer la mise en œuvre et le suivi des paiements en nature, la RDC est encouragée à élaborer un cadre de déclaration pour divulguer les futurs paiements en nature de tous les projets miniers, pétroliers et gaziers donnant lieu à des revenus en nature pour l'État une fois qu'ils entrent dans la phase de production.
15. Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à veiller à ce que la valeur de la production pétrolière et gazière soit systématiquement divulguée de la même manière que la pratique actuelle dans le secteur minier.
16. Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à divulguer par le biais des publications du ministère des Hydrocarbures les volumes et les valeurs des exportations pour le secteur pétrolier et gazier, de la même manière que les divulgations ITIE sur son portail de données ouvertes.
17. Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC pourrait étendre son utilisation des divulgations ITIE afin de faciliter l'accès aux états financiers audités des entreprises extractives opérant dans le pays. La RDC est également encouragée à envisager des moyens de s'appuyer sur ses rapports ITIE « flexibles » pour tester d'autres moyens d'assurer une divulgation complète et fiable des revenus gouvernementaux provenant des industries extractives.
18. Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC pourrait étudier les moyens de renforcer la divulgation systématique d'informations relatives aux accords d'infrastructure de type troc tels que l'accord SICOMINES. La RDC pourrait souhaiter étendre son utilisation des divulgations ITIE afin d'améliorer la transparence des exonérations fiscales liées à l'accord SICOMINES.

19. Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à divulguer publiquement des informations en temps opportun sur les dépenses financées par les revenus extractifs. La RDC, et en particulier le ministère du Budget, est encouragée à divulguer publiquement des informations sur les hypothèses budgétaires et les prévisions de production, de prix des produits de base et de recettes pour les industries extractives.
20. Pour renforcer la mise en œuvre, la RDC est encouragée à développer un mécanisme systématique pour la divulgation en temps opportun par les autorités provinciales et décentralisées des transferts infranationaux de revenus extractifs conformément à l'Exigence 5.2. Le gouvernement et les partenaires de développement sont encouragés à poursuivre et à renforcer leur soutien aux capacités de gestion financière des autorités provinciales et décentralisées, ainsi qu'aux initiatives pertinentes de la société civile et des médias, afin de promouvoir la responsabilisation dans la gestion des revenus extractifs transférés aux provinces.

Le gouvernement et le Groupe multipartite sont encouragés à prendre en compte ces recommandations et à documenter les réponses du Groupe multipartite à ces recommandations lors du prochain examen annuel des résultats et de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

Annexe 6 : Evaluation du niveau d'exécution du Plan de travail triennal 2021-2023

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
1	Actualiser et publier les textes de gouvernance interne du CN/ITIE-RDC (Décret, Règlement Intérieur, Manuel de procédures de gestion, Politique d'indemnités journalières, Procédures de désignation et de remplacement des membres du CE tenant compte de genre)	Soumettre au Premier Ministre le projet du Décret et assurer le suivi pour la signature et publication	Assurer le suivi pour la signature du Décret par le Premier Ministre et sa publication	En cours	Projet adopté par le C.E, validé par le Secrétariat International et transmis au Conseiller Juridique du Ministre d'Etat/Plan pour vérification de conformité avant son dépôt au Gouvernement
		Actualiser et adapter le règlement intérieur au décret actualisé du CN/ITIE	Mettre en place une commission chargée d'actualiser et d'adapter le règlement intérieur au décret actualisé	En cours	
2	Organiser les sessions d'échange entre les membres du CN de l'ITIE-RDC sur la Norme ITIE et sur le Code de conduite de l'Association ITIE	Co-animer la formation sur la Norme et le Code de l'Association ITIE par les membres du CE et le Secrétariat International	Organiser les ateliers de mise à niveau des membres par collège	Non réalisée	Activité à reformuler dans le prochain PTT
			Prendre en charge deux formateurs, membres du Secrétariat International de l'ITIE.	Non réalisée	
3	Documenter les écarts dans l'application des textes qui régissent le CN/ITIE-RDC afin d'améliorer la gouvernance interne	Evaluer la mise en œuvre des textes de gouvernance interne et dresser un plan d'exécution des mesures correctives Exécuter les mesures correctives identifiées 1) Mise en place effectif de la Commission de Gouvernance du CE 2) Appuyer techniquement et financièrement la Commission de Gouvernance du CE chargé de documenter les écarts	1) Mettre en place effectivement la Commission de Gouvernance du CE 2) Appuyer techniquement et financièrement la Commission de Gouvernance du CE chargé de documenter les écarts.	Non réalisée	Activité à reconduire dans le prochain PTT dans la perspective de la publication du Décret modifié et complété ainsi que du Règlement intérieur actualisé.
			Partager aux PP le Plan d'exécution des mesures correctives pour appropriation et suivi des actions prises	Non réalisée	
4	Réviser, mettre à jour et publier annuellement le PT conformément à l'exigence 1.5 (f) de la Norme ITIE	Evaluer et mettre à jour annuellement le Plan de Travail et Budget Annuel de l'ITIE-RDC (PTBA)	Organiser une retraite externe du ST de 7 jours pour évaluer et mettre à jour le PTT 2021-2023, évaluer l'exécution du PTBA 2022 et mettre à jour le PTBA 2023.	Réalisée	PTBA 2023 élaborés et soumis à l'amélioration des parties prenantes. Le PTT 2024-2026 sera élaboré à la fin de l'Exercice 2023.
			Appuyer les PP par Pool pour actualiser le PTT 2021-2023 et améliorer le projet de PTBA 2023	En cours	

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
			Appuyer les PP par Pool pour actualiser le PTT 2021-2023, évaluer le PTBA 2022 et améliorer le projet de PTBA 2023	Réalisée	
		Organiser un atelier d'amélioration du PTT 2021-2023 et PTBA 2023 amélioré.	Organiser, à Lubumbashi, l'atelier des PP pour la mise en commun des améliorations au PTT 2021-2023 et au PTBA 2023	Non réalisée	
5	Organiser les échanges entre le Comité National et les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) sur le financement et les appuis techniques nécessaires à la mise en œuvre du processus ITIE	Organiser une journée d'échanges et de présentation du PTBA 2022.	Organiser une réunion avec les PTF.	Réalisée	Retour remarquable des appuis des PTF dans la réalisation des activités du PTT. Activité itérative à reconduire.
		Faire le suivi des partenariats signés entre le CN/ITIE et les PTF	Pérenniser le partenariat signé entre le CE et les PTF	Réalisée	
6	Elaborer le Plan stratégique de communication (PSC) de l'ITIE RDC adapté à la Norme ITIE	Recruter un consultant chargé d'élaborer le PSC	Elaborer les TDR du recrutement du Consultant et le soumettre à l'approbation du CE et lancer l'AMI	Réalisée	Mobilisation du financement en cours
			Constituer la Commission de recrutement d'un consultant	Réalisée	
			Faire valider la sélection par le CE	Non réalisée	
		Améliorer le projet et publier le PSC adopté par le ST	Relire et améliorer le Draft du Rapport du Consultant	Non réalisée	
			Payer les honoraires du Consultant	Non réalisée	
			Soumettre le projet du PSC à l'adoption du CE et le publier	Non réalisée	
7	Organiser les réunions du Comité Exécutif conformément au Décret /Règlement Intérieur	Organiser les réunions ordinaires et extraordinaires conformément aux textes régissant le CN/ITIE RDC.	Couvrir les frais d'organisation des réunions, les jetons de présence et prendre en charge les frais de voyage et de séjour des 3 membres du CE résidants en province	Réalisée	Activité itérative.

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
8	Prendre part aux réunions de l'ITIE Internationale par les membres du Comité National de l'ITIE-RDC	Appuyer la participation des membres du CN/ITIE aux réunions de l'ITIE	1) Prendre en charge les frais dus aux membres du Comité National de l'ITIE-RDC au titre de participation aux réunions de l'ITIE International 2) organiser les voyages des membres du CN aux réunions de l'ITIE internationale.	Réalisée	Activité itérative.
9	Assurer le fonctionnement du Secrétariat Technique de l'ITIE-RDC (Toutes les charges)	Exécuter les dépenses courantes conformément au budget	Exécuter les dépenses courantes conformément au budget	Réalisée	Activité itérative.
		Mobiliser les moyens financiers	Prendre contacts avec les sources de financements	Réalisée	Activité itérative.
10	Organiser les réunions des Commissions pérennantes et ad hoc du Comité Exécutif	Tenir les réunions des Commissions	Payer les frais des réunions (GTT, Commissions ad hoc, Commissions permanentes)	Réalisée	Activité itérative.
11	Organiser l'audit du Comité National de l'ITIE-RDC suivant les standards internationaux	Clôturer l'audit des comptes annuels de l'ITIE-RDC pour les Exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020	Soumettre le projet de rapport d'audit au ST pour commentaires et améliorations	Réalisée	Rapport du Cabinet Deloitte adopté par le Comité Exécutif
			Payer les honoraires du Cabinet	Réalisée	
		Recruter un Cabinet pour auditer les comptes annuels de l'ITIE-RDC (Exercice 2021)	Elaborer les TDR de recrutement d'un cabinet, le soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI	Non réalisée	Mobilisation du financement en cours
			Constituer la Commission de recrutement et de sélection du cabinet	Non réalisée	
			Valider la sélection par le CE	Non réalisée	
			Soumettre le projet de rapport d'audit au ST pour commentaires	Non réalisée	
Payer les honoraires du Cabinet	Non réalisée				

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
12	Assurer la mise à niveau régulière des experts du Secrétariat Technique	Participer aux formations pour la mise à niveau des experts du Secrétariat Technique et des autres experts.	Prendre en charge la formation des Experts et des autres membres du ST	Non réalisée	Activité à reconduire dans le prochain PTT.
13	Participer aux séances d'échange d'expériences entre le ST /ITIE-RDC et les Secrétariats Techniques des pays de mise en œuvre du processus ITIE	Programmer les voyages d'échanges avec les pays avancés dans la mise en œuvre de l'ITIE.	Identifier les pays	Non réalisée	Activité à reconduire dans le prochain PTT.
			Documenter les expériences que la RDC va partager avec les autres pays	Non réalisée	
			Organiser les voyages dans le strict respect des gestes barrières commandé dans le contexte COVID	Non réalisée	
14	Publier les Rapports ITIE-RDC	Produire et publier le Rapport de Cadrage ITIE-RDC des Exercices 2020 et 2021	Elaborer les TDR et les partager avec les PP	Réalisée	Administrateur Indépendant KPMG recruté par le C.E et Collecte des données en cours
			Recenser les données des Exercices 2020 et 2021 et Déployer les experts du ST pour appuyer la collecte des données des Exercices 2020 et 2021 auprès des entités de l'Etat au niveau national, provincial et ETD	Réalisée	
			Compiler les données à publier	Réalisée	
			Analyser les données collectées	Réalisée	
			Rédiger le projet de rapport de cadrage ITIE/2020 et 2021	Réalisée	
			Soumettre le projet de rapport de cadrage ITIE 2020 et 2021 aux PP pour analyse (par Pool).	Réalisée	
			Organiser, à Lubumbashi, l'atelier d'intégration des améliorations des PP au rapport de cadrage.	Réalisée	
			Soumettre le rapport de cadrage amélioré au CE pour adoption	Réalisée	

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
			Publier les Rapports de cadrage ITIE 2020 et 2021	Réalisée	
		Produire et publier les Rapports ITIE-RDC des Exercices 2020 et 2021	Elaborer les TDR de recrutement de l'AI pour les 2 Rapports, les soumettre à l'approbation du CE et lancer l'AMI	Réalisée	
			Mettre en place une Commission de recrutement de l'AI	Réalisée	
			Valider la sélection par le CE	Réalisée	
			Organiser, à Kinshasa, une réunion regroupant l'ITI-E-RDC, l'Ambassade de Chine en RDC et les Représentants des entreprises extractives à capitaux chinois en RDC pour les sensibiliser à la déclaration à l'ITIE	Non réalisée	
			Organiser, à Lubumbashi, un atelier de lancement de la collecte des données des Exercices 2020 et 2021	Réalisée	
			Organiser, à Kinshasa, un atelier de lancement de la collecte des données des Exercices 2020 et 2021	Réalisée	
			Déployer les experts du ST pour appuyer la collecte des données des Exercices 2020 et 2021 et accompagner les parties déclarantes à la télé déclaration (TS/L)	Réalisée	
			Soumettre les Rapports de l'AI aux PP pour analyse	Non réalisée	
			Organiser, à Lubumbashi, les ateliers d'intégration des améliorations des PP aux Rapports ITIE 2020 et 2021 à Lubumbashi	Non réalisée	
			Rédiger les projets des Rapports Pré finaux et soumettre à l'approbation du CE	Non réalisée	
			Payer les honoraires de l'Administrateur Indépendant pour les 2 Rapports	Non réalisée	
15	Publier les monographies sur des thématiques spécifiques de l'ITIE	Identifier les monographies à publier		Réalisée	Le projet de rapport sera déposé par le Consultant EnerTEAM en janvier 2023 au plus tard.
			Frais lié au DAO et la publicité de l'AMI	Réalisée	

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
			Commission de recrutement	Réalisée	
			Payer les honoraires du consultant	Réalisée	
		Procéder à la revue des états financiers des Entreprises publiques du secteur extractif Exercices 2019 - 2020	Soumettre le projet de rapport aux EP concernées par la revue pour amélioration	Non réalisée	
			Soumettre le projet de rapport au Comité Exécutif pour adoption et publication	Non réalisée	
		Procéder à la revue des états financiers des Entreprises publiques du secteur extractif Exercice 2021	Mettre en place la Commission de recrutement et payer les frais liés au DAO et à la publicité de l'AMI	Non réalisée	Activité à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre du PTBA 2023
			Tenir les réunions de la Commission de recrutement et payer les jetons de présence	Non réalisée	
			Payer les honoraires du consultant	Non réalisée	
			Soumettre le projet de rapport aux EP concernées par la revue	Non réalisée	
			Soumettre les projets des rapports au Comité Exécutif pour adoption et publication	Non réalisée	
		Réaliser une étude comparative de la contribution fiscale des grands projets miniers	Mettre en place la Commission de recrutement et payer les frais liés au DAO et la publicité de l'AMI	Non réalisée	Activité à reconduire dans le prochain PTT
			Tenir les réunions de la Commission de recrutement et payer les jetons de présence	Non réalisée	
			Payer les honoraires du consultant	Non réalisée	
			Soumettre le projet de rapport aux EP concernées par la revue	Non réalisée	

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
			Soumettre le projet des rapport au Comité Exécutif pour adoption et publication	Non réalisée	
16	Etudier la faisabilité de la déclaration par projet	Sensibiliser les Parties déclarantes sur la déclaration par projet	Organiser, à Kinshasa, des ateliers des Parties déclarantes sur la déclaration par projet	Non réalisée	Activité à reconduire dans le prochain PTT
			Organiser, à Lubumbashi, un atelier des Parties déclarantes sur la déclaration par projet et en élaborer le rapport final	Non réalisée	
17	Sensibiliser les entreprises extractives à divulguer les données sur l'emploi par genre et, si possible, par projet et par niveau des responsabilités professionnelles	Organiser des ateliers sur la déclaration désagrégée sur l'emploi, par genre, par projet et par niveau de responsabilité professionnelle des entreprises extractives.	Organiser des réunions de sensibilisation (Haut-Katanga, Lualaba, Maniema, Sud-Kivu, Nord Kivu, Haut-Uélé, Kasai Oriental, Kongo Central et Kinshasa)	Non réalisée	Activité à reconduire dans le prochain PTT
18	Sensibiliser les entreprises extractives et les structures de l'Etat à divulguer les informations sur les propriétaires effectifs conformément à l'exigence 2.5 de la Norme.	Organiser des réunions de sensibilisation des Parties déclarantes sur l'exigence 2.5 de la Norme.	Organiser des réunions de sensibilisation (Haut-Katanga, Lualaba, Maniema, Sud-Kivu, Haut-Uélé, Nord-Kivu, Kasai Orientale, Kongo Central et Kinshasa)	Non réalisée	Activité à reconduire dans le prochain PTT
19	Organiser les séances de travail sur la Norme et l'utilisation des données ITIE avec les Institutions de contrôle	Renforcer les capacités de l'IGF et de la Cour des Comptes sur la Norme ITIE	Tenir les sessions de formation	Réalisée	Avec le financement de ENABEL/ Belgique, un programme de formation sera exécuté à partir de mi-janvier 2023 au profit de ces structures
		Renforcer les capacités des institutions de contrôle sur l'utilisation des données ITIE (APLC, Cour des comptes, Parlement, CENAREF etc.)	Organiser un atelier d'échange sur l'utilisation des données publiées dans les rapports ITIE à Kinshasa pour 25 personnes	Réalisée	
		Renforcer les capacités des points focaux des Régies Financières et des Entreprises Extractives sur la Norme et la collecte des données ITIE	Organiser l'atelier de mise à niveau en faveur des points focaux sur la Norme ITIE à Kinshasa : 36 personnes + 10 membres du ST - Régies financières et autres structures de l'Etat : DGI (2), DGRAD (2), DGDA (2), CTR (2), CTCPM (2), CAMI (2), Min, Portefeuille (2), CEEC (2), BC (2), SG Hydro (2), ACE (2), Sokimo (2), Sakima (2), SACIM (2), Miba (2), Sonahydro (2), Agence Congolaise des Grands Travaux (2), Perenco (2)	Réalisée	Activité itérative.

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
			Organiser l'atelier de mise à niveau en faveur des points focaux sur la Norme ITIE à Goma: - Bukavu : 4 personnes dont 1 pour le gouvernorat, 02 pour la DPMER et 1 pour le groupe BANRO) - Kindu: 3 dont 2 membres de la DGRMA et 1 du gouvernorat - Ituri, Tshopo et Haut Uele: 06 - Nord -Kivu: 10 dont 01 du gouvernorat, 02 de la DGRNK; 06 des entreprises et 01 de la FEC (mad Ivette)	Réalisée	
			Organiser l'atelier de mise à niveau en faveur des points focaux à Lubumbashi (36 personnes + 10 Experts, Régies financières et autres structures de l'Etat :	Réalisée	
20	Organiser des réunions avec les représentants du Gouvernement central, des provinces et des ETD et les services des Mines pour publier les directives et débattre des problèmes concrets découlant de la répartition et de l'utilisation des quotités des recettes de la redevance minière.	Travailler avec les parties prenantes (PP) : ITIE-RDC, Projet IGA-USAID, Ministères du plan et de la décentralisation pour finaliser l'élaboration du projet des directives aux ETD sur la gestion de la redevance minière.	Organiser des réunions préparatoires pour désigner l'équipe de travail et définir le calendrier des travaux de finalisation du projet des directives aux ETD sur la RM	Réalisée	Le Décret n°22/20 du 13 mai 2022 a fait l'objet d'une grande vulgarisation à Lubumbashi, Kolwezi, Isiro et Watsa.
		Préparer le draft des directives par l'ITIIE avec l'appui technique et financier du Projet IGA-USAID ;	Réalisée		
		Organiser un atelier d'experts pour l'harmonisation des documents : guide et stratégies de gestion de la redevance minière	Réalisée		
		Organiser un atelier des PP (Ministères des Mines, Plan, Décentralisation, OSC, Eses Extractives, ETD, Projet IGA-USAID,... pour valider l'arrêté interministériel et les directives sur la gestion de la redevance minière à Kolwezi et Lubumbashi	Faire valider les directives auprès des ETD à Lubumbashi, Kolwezi	Réalisée	

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
		Organiser des ateliers avec les représentants du Gouvernement central, des provinces, des ETD et des OSC pour la divulgation des directives de la gestion de la redevance minière et débattre des problèmes concrets soulevés dans l'étude thématique sur la répartition et de l'utilisation des quotités des recettes de la redevance minière (50%, 25% et 15%) et sur le 10% de FOMIN	Organiser l'atelier de Vulgarisation des directives (7 provinces) - Haut Katanga - Lualaba - Nord Kivu - Sud Kivu - Haute Uélé - Tanganyika - Kasai Oriental	Réalisée	
		Echanger avec les PP sur les améliorations apportées au projet d'Arrêté sur la collecte, la répartition et la gestion de la quotité de 15 % de la redevance minière revenant aux ETD.	Organiser une atelier d'échanges à Kinshasa	Réalisée	
21	Organiser des réunions avec les représentants du Gouvernement central, des provinces et des ETD, les services des Hydrocarbures pour débattre des problèmes concrets découlant de la rétrocession de 40 % des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices	Organiser des ateliers regroupant les représentants du Gouvernement central et les provinces productrices pour débattre des problèmes concrets relatifs à la rétrocession de 40 % des recettes pétrolières de catégorie B	Organiser l'atelier avec les élus provinciaux du Kongo Central, les OSC et le Gouvernement Central sur la rétrocession de 40% des recettes pétrolières à Matadi	Non réalisée	Activité à reconduire dans le prochain PTT
22	Dresser un état des lieux de la mise en place de la Caisse Nationale de Péréquation et des Fonds pour les générations futures (minier et pétrolier) et mener un plaidoyer pour leur opérationnalité.	Contacteur les sources d'informations et collecter les données pour dresser un état des lieux	Appuyer les OSC à dresser un état de lieux sur la mise en place effective de la Caisse Nationale de péréquation et des Fonds pour les générations futures du secteur minier (Kinshasa) Appuyer les OSC à dresser un état de lieux sur la mise en place effective de la Caisse Nationale de péréquation et des Fonds pour les générations futures du secteur pétrolier (Boma et Moanda)	En cours En cours	Le FOMIN est désormais opérationnel, il reste la Caisse Nationale de Péréquation et le Fonds pour les générations futures du secteur des hydrocarbures.

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
			Organiser à Kinshasa un atelier de présentation des rapports des OSC sur l'état des lieux de la mise en place de la caisse nationale de péréquation des Fonds pour les générations futures (minier et pétrolier)	En cours	
		Mener un plaidoyer pour le fonctionnement de la Caisse Nationale de Péréquation et des Fonds pour les générations futures et faire le suivi	Appuyer les OSC pour le plaidoyer à mener	En cours	
23	Vulgariser le Code Minier, la Loi portant régime général des hydrocarbures et le Code forestier ainsi que les textes réglementaires	Sensibiliser les parties déclarantes sur les dispositions du code minier relatives à l'obligation de déclarer à l'ITIE et à l'entrave à la transparence.	Organiser à Kinshasa deux rencontres avec les Régies financières sur l'article 331 quater sur les mesures d'application de cette disposition du Code Minier	Non réalisée	Activités à reconduire dans le prochain PTT
		Organiser les ateliers avec les PP sur l'obligation de déclarer à l'ITIE et sur les mesures d'application de cette disposition du Code Minier	Non réalisée		
		Sensibiliser les entreprises extractives et les communautés impactées sur l'application des dispositions du code minier, de la loi portant régime générale des hydrocarbures, du code forestier et des arrêtés afférents à la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires des entreprises minières, de 0,5% de la part du profit oil du contractant, au titre de contribution au projet de développement communautaire.	Organiser, à Kolwezi, Lubumbashi et à Isiro des ateliers de sensibilisation des Entreprises Minières et les communautés impactées par l'extraction minière sur les arrêtés afférents à la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires des entreprises minières.	Non réalisée	
			Partager l'expérience de la vulgarisation du code minier	Non réalisée	
			Organiser à Moanda des ateliers de sensibilisation des Entreprises Pétrolières et les communautés impactées par l'extraction pétrolière sur les arrêtés afférents à la dotation de 0,5% de la part du profit oil.	Non réalisée	
			Organiser à Kinshasa et à Bandundu les ateliers de sensibilisation des Entreprises Forestières et les communautés impactées par l'extraction forestière.	Non réalisée	

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
		Renforcer les capacités des populations bénéficiaires des paiements des industries extractives sur l'élaboration des cahiers des charges, des plans de développement local et des plans annuels d'investissement.	Mettre à niveau les populations bénéficiaires des paiements des industries extractives sur l'élaboration des cahiers des charges, des plans de développement local et des plans annuels d'investissement.	Non réalisée	
		Partager l'expérience de la vulgarisation du Code Minier	Organiser une réunion de partage d'expériences entre les PP ayant vulgarisé le Code Minier sur le terrain	Non réalisée	
24	Organiser des séances de travail avec les Entreprises Publiques (EP) afin de les amener à mieux divulguer les informations requises par les exigences 2.6, 4.5, et 6.2 de la Norme	Tenir des séances de travail avec chaque entreprise publique pour l'amener à renforcer ses divulgations conformément à la Norme.	Tenir des séances de travail à Kinshasa et à Lubumbashi, et élaborer le rapport synthèse.	Non réalisée	Activité réalisée en grande partie dans le cadre de l'élaboration du Rapport thématique sur la transparence des EP. Il reste à organiser des ateliers prévus .
		Tenir des séances de travail avec le ministère du Portefeuille- Ministère des Mines + CAMI pour améliorer et renforcer la divulgation conformément à la Norme sur 2.6 participation d'Etat.	Organiser des séances de travail avec les structures Etatiques concernées	Réalisée	
		Organiser un atelier regroupant toutes les entreprises extractives publiques, en présence des parties prenantes, en vue d'évaluer leur niveau de divulgation des informations requises par la Norme	Organiser un atelier à Kinshasa d'évaluation du niveau de divulgation des informations requises par la Norme par les EP (4 pers x 9 EP), CTCPM 4, Ministère Hydrocarbures 4, Portefeuille 4	Non réalisée	
25	Dresser un état des lieux des réformes engagées dans les entreprises publiques en RDC (Secteur extractif)	Recruter un consultant pour évaluer le niveau d'exécution des réformes engagée par les entreprises Publiques du secteur extractif.	Elaborer les TDR de recrutement du consultant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI	Non réalisée	Activité importante à reconduire dans le prochain PTT
			Constituer la commission du recrutement et sélectionner le consultant	Non réalisée	
			Valider la sélection par le CE	Non réalisée	

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
			Payer les honoraires du consultant	Non réalisée	
			Soumettre le rapport amélioré à l'adoption du CE et le publier	Non réalisée	
		Organiser un atelier avec les pouvoirs publics (Primatures, Ministère du Portefeuille, COPIREP, COREF, les EP, CTR, etc.) pour débattre des questions soulevées dans le rapport du consultant.	Tenir la réunion à Kinshasa entre les membres du CE et les représentants de la Primatures, Ministère du Portefeuille, COPIREP et COREF.	Non réalisée	
			Vulgariser auprès des PP les conclusions du consultant et de la réunion avec le pouvoir public à travers les médias (télé et radios communautaires)	Non réalisée	
		Organiser deux réunions d'évaluation et de suivi de la mise en œuvre des recommandations du Consultant sur base des mesures concrètes formulées par les parties prenantes.	Organiser deux réunions d'évaluation de la mise en œuvre effective des recommandations du Consultant (Primatures, Ministère du Portefeuille, COPIREP, COREF, les EP, CTR, OSC etc....)	Non réalisée	
		Organiser l'atelier sur la problématique des avances fiscales faites par les EP	Tenir l'atelier à Lubumbashi l'atelier entre les membres du CE et les représentants de la GECAMINES avec la participation des parties prenantes	Non réalisée	
26	Sensibiliser les parties impliquées dans la divulgation des contrats afin de les amener à mieux appliquer les dispositions légales et de la Norme ITIE	Organiser des ateliers des parties impliquées dans la publication des contrats	Echanger avec les parties impliquées: CTCPM= 4 pers , Min. Portefeuille=4, Min. Hydrocarbures= 4, EP=(9x4=36).	Réalisée	La publication des contrats extractifs est devenue satisfaisante. Mais il reste à mettre en place des mécanismes de coopération entre différents services pour une divulgation systématique des contrats et leurs accessoires.

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
27	Sensibiliser les parties impliquées dans l'octroi des licences et dans la gestion des registres afin de les amener à mieux appliquer les dispositions légales et de la Norme ITIE	Tenir des réunions de travail entre le ST et les parties impliquées dans l'octroi des licences et la gestion des registres.	Echanger avec les EP, CAMI et le SG aux Hydrocarbures sur la publication des contrats (2 fois l'an), 16 participants	Réalisée	Publication et tenue satisfaisantes des registres des droits miniers et pétroliers. Fournir les mêmes efforts pour le secteur forestier.
28	Evaluer avec les parties impliquées dans la divulgation des contrats, l'octroi des licences et la gestion des registres les progrès accomplis dans la mise en œuvre des dispositions légales et de la Norme ITIE	Organiser des ateliers d'évaluation des progrès accomplis dans la divulgation des contrats, de l'octroi des licences et de la gestion des registres	Echanger avec les parties impliquées: CTCPM= 4 pers , Min. Portefeuille=4, Min. Hydrocarbures= 4, EP=(9x4=36),CAMI=4, OSC=4.	Non réalisée	Activité à reconduire dans le prochain PTT
29	Evaluer régulièrement les réalisations sociales dans les zones affectées par l'activité extractive, ainsi que la mise en œuvre des Plans d'Atténuation & de Réhabilitation (PAR) et des Plans de Gestion Environnementale & Sociale (PGES)	Collecter les données dans les Provinces du Haut-Katanga, Haut-Uele et Lualaba,	Frais de déploiement des Experts dans les 3 provinces	Réalisée	Etude en cours d'élaboration par Cabinet KPMG en se basant sur le rapport de cadrage élaboré par le Secrétariat Technique, Livrable attendu au premier trimestre 2023.
		Mener des études dans les zones affectées par l'activité extractive pour évaluer le niveau d'exécution des cahiers de charges ainsi que des PAR et des PGES des entreprises extractives	Mener l'étude d'évaluation du niveau d'exécution par les entreprises extractives des cahiers des charges, des plans d'atténuation et de réhabilitation (PAR) ainsi que des plans de gestion environnementale et sociale (PGES)	En cours	
		Organiser, à Kinshasa, des ateliers de sensibilisation sur les questions liées au changement climatique et à la transition énergétique.	Organiser les ateliers	Non réalisée	
		Organiser des ateliers de restitution des études d'évaluation menées sur les réalisations sociales et environnementales des entreprises extractives dans les zones affectées par l'extraction minière et pétrolière.	Diffuser auprès des parties prenantes les recommandations des études effectuées	Non réalisée	

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
30	Sensibiliser les acteurs clés aux problématiques liées à l'exploitation artisanale pour son intégration dans le processus ITIE	Renforcer les capacités des coopératives minières, des centres de négoce, des négociants, du SAEMAPE, des ETD et des Provinces sur l'ITIE, la législation minière et les questions spécifiques au secteur artisanal.	Organiser des ateliers dans les provinces du Nord-Kivu, Sud-Kivu, Maniema, Haut-Katanga, Lualaba, Tanganyika, Kasai, Ituri, Tshopo, Kwango et Kongo-Central pour cartographier les coopératives minières et les autres intervenants dans le secteur minier artisanal.	Réalisée	Rapport de la sensibilisation des acteurs artisanaux effectuée par le Secrétariat Technique disponible.
		Renforcer les capacités des OSC et des représentants des communautés affectées par l'exploitation artisanale sur l'ITIE, la législation minière, les questions spécifiques au secteur artisanal et sur l'appropriation des bonnes pratiques de gestion des revenus issus de l'artisanat minier et de la redevance minière.	Renforcer les capacités des coopératives, des centres de négoce dans les provinces retenues (9 provinces)	Réalisée	
31	Produire et publier le rapport sur l'artisanat minier	Filière 3T et Or			
		Former et accompagner les parties déclarantes à la déclaration à l'ITIE (Coopératives, Centres de négoce, Entités de l'Etat ...) Filière 3T et Or	Organiser des ateliers de formation et d'accompagnement des parties déclarantes à la déclaration à l'ITIE	Réalisée	Rapport en cours d'élaboration par le Cabinet MAZAR, avec le financement de ENABEL/ Belgique
		Recruter le consultant pour effectuer l'étude de cadrage de la filière 3T & Or	Elaborer les TDR de recrutement du Consultant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI	Réalisée	
			Constituer la commission du recrutement et sélectionner du Consultant	Réalisée	
		Valider la sélection par le CE	Réalisée		

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
			Payer les honoraires du Consultant	Non réalisée	
			Organiser les ateliers des PP pour la mise en commun des améliorations du rapport de cadrage en provinces (Kolwezi et Lubumbashi).	Non réalisée	
			Soumettre le rapport amélioré à l'adoption du CE et le publier	Non réalisée	
		Recruter un Administrateur Indépendant chargé d'élaborer le rapport sur le secteur minier artisanal, filière 3T & Or	Elaborer les TDR de recrutement de l'Administrateur Indépendant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI	Réalisée	
			Constituer les commissions de recrutement et sélectionner l' A.I	Réalisée	
			Valider la sélection par le CE	Réalisée	
			Soumettre le projet de rapport de l' A.I à l'amélioration des PP	Non réalisée	
			Organiser des ateliers des PP pour la mise en commun des améliorations du rapport en provinces(Kolwezi, Goma et à Kisangani).	Non réalisée	
			Payer les honoraires des A.I	Non réalisée	
			Soumettre les rapports améliorés à l'adoption du CE et les publier	Non réalisée	
		Filière Cuivre, Cobalt et Zinc			

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
		Sensibilisation et renforcement de capacités : Renforcer les capacités des coopératives minières, des centres de négoce, des négociants, du SAEMAPE, des ETD et des Provinces sur l'ITIE, la législation minière et les questions spécifiques au secteur artisanal.	Organiser des ateliers dans les provinces du Haut-Katanga et du Lualaba pour sensibiliser les coopératives minières et les autres intervenants sur l'intégration du secteur minier artisanal de la filière Cu, Co, Zn dans le périmètre ITIE	Réalisée	
		Recruter le consultant pour effectuer l'étude de cadrage de la filière Cuivre, Cobalt et Zinc.	Organiser l'atelier de formation et d'accompagnement des parties déclarantes à la déclaration à l'ITIE	Réalisée	Rapport en cours d'élaboration par le Cabinet EnerTEAM avec le financement du Ministère belge des Affaires Etrangères via le secrétariat International de l'IRIE
			Elaborer les TDR de recrutement du Consultant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI	Réalisée	
			Constituer la commission du recrutement et sélectionner le Consultant	Réalisée	
			Valider la sélection par le CE	Réalisée	
			Payer les honoraires du Consultant	Non réalisée	
			Organiser les ateliers des PP pour la mise en commun des améliorations du rapport de cadrage en provinces (Kolwezi et Lubumbashi).	Non réalisée	
			Soumettre le rapport amélioré à l'adoption du CE et le publier	Non réalisée	
		Recruter un Administrateur Indépendant chargé d'élaborer le rapport sur le secteur	Elaborer les TDR de recrutement de l'Administrateur Indépendant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI	Réalisée	

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement		
		minier artisanal, filière Cuivre, Cobalt, Zinc ...	Constituer la commission de recrutement et sélectionner l' A.I	Réalisée			
			Valider la sélection par le CE	Réalisée			
			Soumettre le projet de rapport de l'A.I à l'amélioration des PP	Non réalisée			
			Organiser des ateliers des PP pour la mise en commun des améliorations du rapport en provinces(Kolwezi, Goma et Kisangani).	Non réalisée			
			Payer les honoraires de l'A.I	Non réalisée			
			Soumettre le rapport amélioré à l'adoption du CE et les publier	Non réalisée			
		Filière Diamant					
		Recruter le consultant pour effectuer l'étude de cadrage de la filière Diamant	Organiser l'atelier de formation et d'accompagnement des parties déclarantes à la déclaration à l'ITIE	Non réalisée	Activité en quête de financement, à reconduire dans le prochain PTT		
			Elaborer les TDR de recrutement du Consultant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI	Non réalisée			
			Constituer la commission du recrutement et sélectionner les Consultants	Non réalisée			
			Valider la sélection par le CE	Non réalisée			
			Payer les honoraires du Consultant	Non réalisée			

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
			Organiser des ateliers PP pour la mise en commun des améliorations du rapport de cadrage en province (Mbuji-Mayi).	Non réalisée	
			Soumettre le rapport amélioré à l'adoption du CE et le publier	Non réalisée	
		Recruter un Administrateur Indépendant chargé d'élaborer le rapport sur le secteur minier artisanal, filière Diamant	Elaborer les TDR de recrutement de l'Administrateur Indépendant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI	Non réalisée	
			Constituer la commission de recrutement et sélectionner les A.I	Non réalisée	
			Valider la sélection par le CE	Non réalisée	
			Soumettre les projets de rapport des A.I à l'amélioration des PP	Non réalisée	
			Organiser des ateliers des PP pour la mise en commun des améliorations du rapport en provinces(Mbuji-Mayi).	Non réalisée	
			Payer les honoraires des A.I	Non réalisée	
			Soumettre le rapport amélioré à l'adoption du CE et les publier	Non réalisée	
32	Sensibiliser les acteurs clés aux problématiques liées à l'exploitation forestière pour son intégration dans le processus ITIE	Renforcer les capacités des opérateurs du secteur forestier (entreprises, les services étatiques centraux, les associations professionnelles, les provinces, les ETD, etc...) sur la Norme ITIE.	Organiser des ateliers de sensibilisation du secteur forestier sur la Norme ITIE dans 10 provinces (Maï-Ndombe, Equateur, Tshuapa, Tshopo, Kwilu, Kongo Central, Mongala, Sankuru, Bas Uele et Haut Uele) et cartographier les sources d'informations.	Réalisée	Les acteurs de toutes les Provinces et Administrations cibles ont été sensibilisés

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
		Renforcer les capacités des OSC et des représentants des communautés riveraines affectées par l'exploitation du bois sur la Norme ITIE, la législation forestière, les questions spécifiques au secteur forestier et sur l'appropriation des bonnes pratiques de gestion des revenus issus de l'exploitation forestière.	Organiser un atelier de mise à niveau des OSC et des représentants des communautés riveraines affectées par l'exploitation du bois sur la Norme ITIE, la législation forestière, les questions spécifiques au secteur forestier et sur l'appropriation des bonnes pratiques de gestion des revenus issus de l'exploitation forestière dans 10 provinces (Maï-Ndombe, Equateur, Tshuapa, Tshopo, Kwilu, Kongo Central, Mongala, Sankuru, Bas Uele et Haut Uele).	Réalisée	
33	Produire et publier le rapport sur le secteur forestier	Former et accompagner les parties déclarantes à la déclaration à l'ITIE	Sensibiliser les PP déclarantes du secteur forestier sur l'ITIE	Réalisée	Avec le financement de l'Ambassade des Pays Bas en RDC, Rapport de cadrage en cours d'élaboration par le Cabinet KPMG et Rapport de conciliation attendu du Cabinet EnerTEAM au 31 mars 2022 au plus tard.
	Recruter un consultant pour effectuer l'étude de cadrage		Elaborer les TDR de recrutement du consultant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI	Réalisée	
			Constituer la commission du recrutement et sélectionner le consultant	Réalisée	
			Valider la sélection par le CE	Réalisée	
			Soumettre le rapport du consultant à l'amélioration des PP	Non réalisée	
			Organiser l'atelier de mise en commun des améliorations des PP	Non réalisée	
			Payer les honoraires du consultant	Non réalisée	
			Soumettre le rapport amélioré à l'adoption du CE et le publier	Non réalisée	
			Recruter un Administrateur Indépendant chargé d'élaborer le rapport du secteur forestier	Elaborer les TDR de recrutement de l'Administrateur Indépendant, les soumettre à l'adoption du CE et lancer l'AMI	

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
			Constituer la commission du recrutement et sélectionner l'A.I	Réalisée	
			Valider la sélection par le CE	Réalisée	
			Soumettre le rapport de l'A.I à l'amélioration des PP	Non réalisée	
			Organiser l'atelier de mise en commun des améliorations du rapport par les PP à Kinshasa	Non réalisée	
			Payer les honoraires de l'A.I	Non réalisée	
			Soumettre le rapport amélioré à l'adoption du CE et le publier	Non réalisée	
34	Sensibiliser et accompagner les structures étatiques et les entreprises à la mise en place des dispositifs de divulgation systématique des informations requises par la Norme ITIE.	Identifier les défis de l'intégration de l'ITIE dans les parties déclarantes (Institutions publique et Entreprises).	Organiser des rencontres avec les parties déclarantes pour déceler les problèmes majeurs de l'intégration de l'ITIE à Kinshasa et dans le Haut-Katanga.	Non réalisée	Activité à reconduire dans le prochain PTT
Elaborer une feuille de route de l'intégration qui fera partie intégrante du présent PTT		Mettre en place une équipe composée des EP et Institutions publiques pour élaborer la Feuille de Route.	Non réalisée		
Accompagner les administrations à l'acquisition et à la mise en place des outils (équipements) nécessaires à l'intégration		Assurer l'accompagnement	Non réalisée		
Former les utilisateurs sur la Norme ITIE et le format des données à présenter.		Organiser, dans 9 provinces (Haut Katanga- Lualaba - Nord Kivu - Sud Kivu - Haut Uélé - Tanganyika- Kasai Oriental - Ituri et Tshopo), les ateliers de mise à niveau des utilisateurs sur le traitement des données à divulguer.	Non réalisée		

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
		Accompagner les structures concernées par l'intégration à acquérir les matériels et les logiciels adéquats.	Echanger avec les partenaires sur les modalités d'équipement des structures concernées par l'intégration.	Non réalisée	
		Améliorer les fonctionnalités du progiciel TS/L en vue de lui permettre de récupérer systématiquement les données dans Isys-Regies	Recruter un consultant chargé de développer le module REST- Services en vue de récupérer des données dans Isys-Regies	Non réalisée	
			Payer les honoraires du Consultant	Non réalisée	
		Organiser les activités d'échanges d'expérience ou des voyages avec les pays de mise en œuvre et ce, avec les structures Etatiques afin d'améliorer la divulgation des données publiques.	Lister les pays de mise en œuvre ayant une forte expérience dans la divulgation des données publiques, formuler la demande d'échanger et prendre en charge les structures concernées	Non réalisée	
		Faire évaluer par un Expert les progrès réalisés en matière de divulgation systématique.	Sélectionner un Expert chargé de faire l'évaluation.	Non réalisée	
35	Disséminer le contenu des Rapports ITIE auprès des parties prenantes	Synthétiser et multiplier les Rapports ITIE.	Produire les synthèses contextualisées et chiffrées du Rapport ITIE 2020	Non réalisée	Activité à inscrire dans le PTBA 2023 pour exécution après publication du Rapport ITIE-RDC 2020-2021
			Recourir au service d'un prestataire infographe.	Non réalisée	
			Multiplier les synthèses contextualisées et chiffrées du Rapport ITIE 2020	Non réalisée	
			Multiplier le Rapport ITIE 2020	Non réalisée	
			Imprimer des feuillets par produit (cuivre, cobalt, etc.)	Non réalisée	

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
			Appuyer les OSC à disséminer le rapport dans 14 villes (Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Kalemie, Kindu, Mbuji-Mayi, Boma, Moanda, Bukavu, Likasi, Sakania, Goma, Durba, Bunia)	Non réalisée	
			Déployer les membres du ST pour appuyer les osc à disséminer le rapport.	Non réalisée	
		Disséminer les Rapports thématiques produits en 2021	Multiplier les rapports thématiques (SICOMINES et Redevance minière)	Non réalisée	
			Appuyer les OSC à disséminer les rapports dans 14 villes (Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Kalemie, Kindu, Mbuji-Mayi, Boma, Moanda, Bukavu, Likasi, Sakania, Goma, Isiro, Bunia)	Non réalisée	
			Déployer les membres du ST pour appuyer les OSC à disséminer les rapports thématiques.	Non réalisée	
		Organiser des conférences-débats sur l'exploitation des ressources naturelles à la lumière des données ITIE	Animer des conférences-débats dans les universités en faveur du corps académique (4 membres par université) et les points focaux (5 personnes par province) dans 14 villes (Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Kalemie, Kindu, Mbuji-Mayi, Boma, Moanda, Bukavu, Likasi, Sakania Goma, Isiro, Bunia)	Non réalisée	
		Organiser des activités de vulgarisation du processus ITIE et des données ITIE auprès des populations riveraines pour une prise de conscience de leur participation à la gestion commune des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles.	Faire impliquer les populations riveraines dans la gestion commune des revenus issus de l'exploitation des ressources naturelles à travers les données ITIE dans 14 villes (Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Kalemie, Kindu, Mbuji-Mayi, Boma, Moanda, Bukavu, Likasi, Sakania Goma, Isiro, Bunia)	Non réalisée	
		Organiser des rencontres avec les élus (nationaux et provinciaux) et autres parties prenantes en vue de débattre des questions de l'utilisation des données ITIE par le	Organiser des rencontres dans 14 villes (Kinshasa, Lubumbashi, Kolwezi, Kalemie, Kindu, Mbuji-Mayi, Boma, Moanda, Bukavu, Likasi, Sakania Goma, Isiro, Bunia)	Non réalisée	

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
		Parlement et de la gouvernance du secteur des ressources naturelles.			
		Organiser des conférences débats sur les rapports thématiques élaborés par les consultants		Non réalisée	
		Elaborer la fiche trimestrielle des activités exécutées par l'ITIE-RDC et programmer des émissions radiotélévisées.	Elaborer la fiche trimestrielle des activités exécutées par l'ITIE-RDC	Non réalisée	
			Programmer les émissions radiotélévisées pour débattre des sujets clés.	Non réalisée	
36	Organiser des ateliers de suivi-évaluation avec les parties prenantes pour la mise en œuvre des recommandations et mesures correctives issues des rapports ITIE précédents, des audits du CN/ITIE-RDC, de la validation et des études thématiques.	Dresser un état des lieux de la mise en œuvre et de suivi des recommandations et mesures correctives issues des rapports ITIE précédents, des audits du CN/ITIE-RDC, de la validation et des études thématiques et déterminer des actions à mener pour l'exécution de l'ensemble des recommandations	Recruter un consultant chargé de faire l'étude	Non réalisée	Activité à reconduire dans le prochain PTT
			Organiser, à Kinshasa, un atelier d'évaluation par les PP de la mise en œuvre de toutes les recommandations et Convenir d'un plan d'action d'exécution.	Non réalisée	
			Soumettre les conclusions de l'atelier au CE pour disposition	Non réalisée	
37	Produire et publier le Rapports annuel d'avancement, Exercice 2021	Publier le RAA 2021 du CN/ITIE	Collecter les activités menées par les PP	Réalisée	Projet de RAA 2021-2022 disponible pour amélioration des PP, adoption et publication du C.E en janvier 2023.
			Elaborer et partager le projet du RAA	En cours	
			Analyser le projet du RAA du CN/ITIE par les PP avant publication	En cours	
			Organiser à Kinshasa un atelier de mise en commun et publier le RAA 2021.	En cours	
			Faire adopter par le CE et le publier	En cours	

N°	Activités	Sous Activités	Actions à mener	Statut	Etat d'avancement
38	Participer au processus de validation	Soumettre à l'équipe de validation toute la documentation complémentaire requise pour la deuxième validation	Répondre à toutes les sollicitations de l'équipe de validation sur la mise en œuvre du processus en RDC	Réalisée	Décision du Conseil d'administration de l'ITIE sur la validation vulgarisée. Stratégies pour rencontrer les mesures correctives et exécuter les recommandations stratégiques en cours d'intégration dans le PTBA 2023.
		Préparer les PP à répondre à bon escient aux préoccupations de l'équipe de validation	Contacteur les parties prenantes	Réalisée	
		Convenir avec toutes les parties du calendrier de consultation et les accompagner par Pool.	Tenir des réunions par pool pour accompagner les PP lors des consultations par le Secrétariat International	Réalisée	
		Commenter le projet d'évaluation initial	Réunir et documenter les éléments de réponse qui accompagnent les commentaires du CE au rapport initial de la deuxième validation	Réalisée	
		Organiser, à Kinshasa, un atelier des PP pour l'élaboration du plan d'action de mise en œuvre des mesures correctives issues de la deuxième validation.	Tenir l'atelier	Réalisée	
39	Organiser des ateliers de réflexion avec les structures et agences qui œuvrent dans la lutte contre la corruption et le blanchiment des capitaux.	Elaborer un programme spécialisé des formations axées sur la chaîne de valeurs des industries extractives au profit des Institutions publiques de contrôle et des Régies Financières de l'Etat.	Elaborer un programme de formation après consultation des Institutions bénéficiaires	Réalisée	Avec le financement de ENABEL/ Belgique, les Sessions de formation débiteront en janvier 2023 et seront exécutées par les Cabinets BDO LLP et EnerTEAM.
			Recruter des Cabinets spécialisés chargés d'exécuter le programme de formation convenu avec les bénéficiaires et payer les Honoraires	Réalisée	
			Organiser les formations	Non réalisée	
		Organiser des ateliers de sensibilisation sur l'utilisation de l'ITIE comme outil de lutte contre la corruption	Organiser, à Kinshasa, les ateliers de haut niveau avec les structures de lutte contre la corruption, les organes de contrôle et les représentants des PP	Non réalisée	Activité à reporter dans le PTBA 2023

Annexe 7 : Evaluation des recommandations issues du rapportage ITIE

I. RAPPORT ASSOUPLI 2018, 2019 et 1 ^{er} Semestre 2020				
N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut

I. RAPPORT ASSOULPI 2018, 2019 et 1^{er} Semestre 2020				
N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
1	Mettre en place un calendrier de formation des nouveaux et/ ou anciens utilisateurs du T/SL, ceci afin de se rassurer qu'ils soient toujours à niveau quant à l'utilisation de l'outil et répondent avec diligence aux demandes des justificatifs.	Organiser, à Lubumbashi, un atelier de lancement de la collecte des données des Exercices 2020 et 2021 (Parties déclarantes) Souvent réalisée avec lors de la collecte des données	Axe Stratégique 2 : Activité 14	Réalisée
2	Veiller à la vulgarisation des nouveaux formulaires auprès des parties déclarantes, après leur adoption (Respect des consignes pour le remplissage des formulaires de déclaration).	Collecter les données des Exercices 2020 et 2021 (Déployer les experts sur les sites : Haut Uélé, Nord Kivu, Sud Kivu, Maniema, Haut Katanga, Lualaba) (Parties déclarantes) Même activité que la précédente	Axe Stratégique 2 : Activité 14	Réalisée
3	Travailler avec l'Ambassade de Chine en RDC pour une bonne intégration des entreprises à capitaux chinois dans le processus de déclaration à l'ITIE.	Organiser, à Kinshasa, une réunion regroupant l'ITIE-RDC, l'Ambassade de Chine en RDC et les Représentants des entreprises à capitaux chinois en RDC pour les sensibiliser à la déclaration à l'ITIE (Ambassade de la Chine en RDC et les entreprises chinoises)	Axe Stratégique 2 : Activité 14	Non réalisée
4	Veiller à l'application stricte, par les entreprises et les services de l'Etat concernés, des dispositions relatives au cahier des charges et Publier sur leurs sites web, leurs cahiers des charges ou tout autre document reprenant les accords signés avec les communautés locales pour plus de transparence dans l'exécution de leurs engagements	(Entreprises concernés et Etat : Ministère des Mines)		En cours Une étude thématique est en cours pour évaluer
5	Veiller à la stricte application des dispositions des articles 258 bis alinéa 2 et 285 octies du Code minier ainsi que 414 sexies du Règlement minier relatives au paiement et à la gestion de la dotation de 0,3% pour contribution aux projets de développement communautaire.	(Gouvernement : Ministre des Mines et Ministre des Affaires Sociales)	Déjà prévu à l'activité 23	En cours Une étude thématique est en cours pour évaluer
6	Elaborer les Formulaires de déclaration pour capter les informations relatives aux paiements et aux recettes de 0,3% de la dotation pour contribution aux projets de développement communautaire.	Elaborer les Formulaires de déclaration pour capter les informations relatives aux paiements et aux recettes de 0,3% de la dotation pour contribution aux projets de développement communautaire (ST, CE)	Axe Stratégique 2 (Recommandation à prendre en compte avant la collecte des données du Rapport ITIE RDC 2020)	Réalisée
7	Elaborer le Formulaire de Déclaration des dépenses environnementales pour capter les informations y afférentes	Elaborer le Formulaire de Déclaration des dépenses environnementales pour capter les informations y afférentes (Comité Exécutif)	Axe Stratégique 2 (Recommandation à prendre en compte avant la	Réalisée

I. RAPPORT ASSOULPI 2018, 2019 et 1 ^{er} Semestre 2020				
			collecte des données du Rapport TIE RDC 2020)	
8	Publier les synthèses des EIES/PGES et le rapport de suivi des engagements environnementaux des opérateurs	Faire le suivi auprès de la DPEM, du SGH, de l'ACE, des Ministères de l'Environnement et Développement Durable et Mines	Axe Stratégique 2	Non réalisée Travailler avec la DPEM, CTCPM et les entreprises pour publier les synthèses
9	Publier le rapport de suivi des engagements environnementaux des opérateurs miniers	Faire le suivi auprès de la DPEM, du SGH, de l'ACE, des Ministères de l'Environnement et Développement Durable et Mines	Axe Stratégique 2	En cours Une étude thématique est en cours pour évaluer
10	Finaliser et signer l'arrêté portant organisation et fonctionnement du Comité de concertation de la coordination des interventions sociales en faveur des populations riveraines	Sensibiliser le Ministère des hydrocarbures/SGH sur la signature de l'arrêté portant organisation et fonctionnement du Comité de concertation de la coordination des interventions sociales en faveur des populations riveraines (Ministères des Hydro/ SGH)	Axe Stratégique 2	Réalisée
11	Améliorer le processus de collecte des données et des justificatifs des recettes	Organiser, à Lubumbashi, un atelier de lancement de la collecte des données des Exercices 2020 et 2021 (Mesure corrective)	Axe Stratégique 2 : Activité 14	Réalisée
12	Solliciter des entreprises retenues au niveau infranational, la déclaration de tous les paiements effectués au niveau national et infranational	Non applicable : Existence d'un seul périmètre (Mesure corrective)	Axe Stratégique 2	-
13	Procéder à une évaluation de l'impact des actions entreprises sur le renforcement de la transparence et la bonne gouvernance des revenus du secteur extractif.	Elaborer le RAA 2021 (ST, CE)	Axe Stratégique 3 : Activité 37	Réalisée
14	Trouver un mécanisme de réconcilier les déclarations de la BCC et des entreprises en ce qui concerne la RSC - Réconciliation de la RSC entre les sociétés et la BCC	Non applicable : les données BCC proviennent des banques commerciales et sont toujours agrégées (Entreprises et BCC)	Axe Stratégique 2	-
N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
15	Mettre en place des procédures claires pour permettre aux entreprises retenues dans le périmètre de porter les déclarations de leurs partenaires - Réconciliation des paiements reçus des sociétés non-résidentes en R.D. Congo (cas de HIGHWIND Properties Limited)		Axe Stratégique 2	Réalisée

I. RAPPORT ASSOULPI 2018, 2019 et 1^{er} Semestre 2020				
16	Prendre le décret portant création, organisation et fonctionnement de l'organisme public chargé de gérer le Fonds pour les générations futures	Faire le suivi (Premier Ministre)		Réalisée
17	Instruire les ministres ayant dans leurs attributions respectives les finances et le budget à prendre l'arrêté interministériel attribuant aux provinces productrices, la quotité de 10% des recettes pétrolières de catégorie B revenant aux provinces	Faire le suivi (Premier Ministre)	Axe Stratégique 2	Non réalisée
18	Fournir les informations sur les éventuelles opérations d'amodiation, d'hypothèque, de conversion des personnes physiques en personnes morales ainsi que sur les contrats d'option	Faire le suivi auprès du CAMI pour l'affichage correct des informations requises	Axe Stratégique 2	Réalisée
19	Compléter le Registre des droits pétroliers, l'actualiser régulièrement et le mettre en ligne pour permettre au public d'accéder aux informations qu'il contient, sans préjudice à l'article 47 précité du Décret n°16/010 du 19 avril 2016 portant règlement d'Hydrocarbures, qui institue la tenue et la mise à jour d'un registre pétrolier	Faire le suivi auprès du SGH pour l'affichage sur le site des informations requises (SGH)	Axe Stratégique 2	Réalisée
20	Accélérer le processus de publication, par le Premier Ministre, du Décret portant engagement du Gouvernement à mettre en œuvre l'ITIE et, par les Ministres sectoriels, de l'Arrêté interministériel portant divulgation de la propriété effective des industries extractives	Faire le suivi (Premier Ministre et Ministères sectoriels)	Axe Stratégique 2	En cours Cf. projet de Loi sur le blanchiment des capitaux en cours d'adoption au parlement
21	Sensibiliser les entreprises sur les dispositions légales et réglementaires en matière de divulgation de la propriété effective ainsi que sur l'Exigence 2.5 de la Norme ITIE	Assurer le suivi de l'activité en cours d'exécution (Collecte complémentaire)	Axe Stratégique 2	En cours Cf. projet de Loi sur le blanchiment des capitaux en cours d'adoption au parlement

II. Etat des lieux de l'application des procédures d'octroi des droits miniers et pétroliers ainsi que des règles de tenue et de publication des registres ad hoc

N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
22	Gestion de conflit d'intérêt dans l'octroi des permis dans le secteur extractif	Travailler avec les Administrations des Mines, des Hydrocarbures et de l'Environnement pour insérer la notion de conflit d'intérêt dans les législations spécifiques de ces trois secteurs.	Axe Stratégique 2	

II. Etat des lieux de l'application des procédures d'octroi des droits miniers et pétroliers ainsi que des règles de tenue et de publication des registres ad hoc

23	Améliorer du Code Minier pour remédier aux difficultés et discordances pratiques constatées dans le processus d'octroi des titres miniers	Relever les cas concrets de décalage entre la loi et la pratique et approcher les Administrations attitrées pour échanger avec elles sur les remèdes à apporter.	Axe Stratégique 2	
24	Mettre les données du cadastre minier dans un format de données ouvertes	Poursuivre les échanges avec CAMI aux fins d'obtenir qu'il affiche sur son site, les données en format ouvert à côté du format Pdf.	Axe Stratégique 2	Réalisée
25	Absence systématique de la preuve de blocage du montant relatif à la capacité financière du requérant	Tenir des réunions avec le cadastre Minier pour examiner les obstacles au respect strict de la législation minière et envisager la mise en place des mécanismes de suivi systématique de l'application correcte de la loi.	Axe Stratégique 2	En cours
26	Absence systématique de certains documents exigés par la réglementation minière dans tous les dossiers de demandes des droits miniers ou de carrières		Axe Stratégique 2	En cours
27	Dépassements des délais réglementaires pour l'instruction des demandes de droits miniers		Axe Stratégique 2	En cours
28	Dépassements du nombre de carrés maximum pour certaines autorisations de recherche de carrières		Axe Stratégique 2	En cours
29	Frais de dépôt payés par le requérant pour un nombre de carrés inférieur à celui octroyé et capacité financière minimum insuffisante		Axe Stratégique 2	En cours
30	Incohérence entre le certificat de recherches et l'arrêté ministériel d'octroi du permis de recherches PR 14731		Axe Stratégique 2	En cours
31	Absence du prix de cession dans les contrats de cession des titres miniers		Axe Stratégique 2	En cours
32	Absence des engagements de cession de 10% à l'Etat dans les dossiers d'octroi des permis d'exploitation		Axe Stratégique 2	En cours
33	Demandes de titres miniers non conformes aux exigences réglementaires		Axe Stratégique 2	En cours
34	Mise en place d'un système de registre public des titres d'hydrocarbures		Assurer le suivi des travaux en cours de mise à jour du site web du Ministère des Hydrocarbures	Axe Stratégique 2

III. Rapport thématique sur la divulgation des contrats extractifs en RDC

N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
35	Préparer un projet de texte portant politique de divulgation des contrats extractifs	Proposer des amendements au Décret portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles (Décret de 2011) afin d'y définir préalablement la politique congolaise de divulgation des contrats extractifs.	Axe Stratégique 2	Réalisée
36	Compléter le registre pétrolier disponible en ligne sur le site de l'ITIE-RDC en insérant des liens aux Arrêtés ministériels portant prorogation des permis d'exploration.	Tenir des réunions avec le SGH pour obtenir les Arrêtés ministériels concernés.	Axe Stratégique 2	En cours
37	Suivre et relancer le Ministère de portefeuille pour l'application par les entreprises publiques des dispositions réglementaires portant sur l'obligation de publication des états financiers et de l'application de la procédure d'appel d'offres pour les opérations de cession d'actif	Tenir des réunions avec le Ministère du Portefeuille (Cabinet et Conseil supérieur du Portefeuille)	Axe Stratégique 2	En cours
38	Organiser un débat sur : - la nécessité d'adoption d'un modèle de contrat type par nature d'opération. - l'obligation que tous les contrats extractifs soient notariés au Ministère de la Justice	- Tenir des réunions avec les Administrations des Mines, des Hydrocarbures et de l'Environnement sur la nécessité d'adopter d'un modèle de contrat-type par nature d'opération - N/A	Axe Stratégique 2	Non réalisée

IV. Etat des lieux sur l'affectation et la répartition de la redevance minière ainsi que la rétrocession des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices

N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
39	Finaliser et promulguer l'arrêté interministériel fixant les modalités pratiques de gestion et de contrôle des quotités de la redevance minière versées aux Provinces et aux ETD, ainsi que de répartition desdites quotités en cas de chevauchement entre deux ou plusieurs ETD.	Organiser un atelier des PP (Ministères des Mines, Plan, Décentralisation, OSC, Entreprises Extractives, ETD, Projet IGA-USAID,... pour valider l'arrêté interministériel et les directives sur la gestion de la redevance minière à Kolwezi et Lubumbashi	Axe Stratégique 2 : Sous activités de l'Activité N°20	Réalisée

IV. Etat des lieux sur l'affectation et la répartition de la redevance minière ainsi que la rétrocession des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices

40	Annuler tous les actes et décisions pris par les autorités infranationales, contraires aux dispositions du code et règlement miniers, qui formalisent les protocoles d'accord et autres arrangements particuliers pour la répartition de la quotité de la redevance minière dont sont bénéficiaires les ETD	Faire le suivi pour la signature et la publication du projet d'arrêté interministériel après sa validation. (L'abrogation des protocoles d'accord y est prévue)	Axe Stratégique 2	Réalisée
41	Examiner l'opportunité de formaliser la solidarité entre les ETD bénéficiaires de la redevance minière et celles voisines qui ne disposent pas de ces moyens, au-delà de la problématique de chevauchement			Réalisée
42	Clarifier les règles et modalités de partage de la redevance en cas de superposition des ETD ou de chevauchement des projets miniers entre plusieurs provinces ou ETD en prenant notamment en compte et appliquer sur le terrain la notion de la Mine distincte introduite par le législateur dans le Code Minier de 2018		Axe stratégique 2	Réalisée
43	Dématérialiser systématiquement les notes de débit et les notes de perception pour combattre efficacement le phénomène de doublon et de falsification de ces documents et assurer un archivage numérique des données générées.	Etudier la faisabilité de la dématérialisation systématique dans les administrations en province		Non réalisée
44	Organiser de manière régulières les missions conjointes de contrôle des structures habilitées auprès des entreprises minières et contraindre les contrevenants à s'acquitter et apurer leurs arriérés de la redevance minière dans le respect de la répartition fixées par les prescrits légaux et réglementaires	Contrôler et Appliquer le code minier ainsi que les mesures réglementaires en matière des droits, impôts, taxes et redevances		En cours
45	Renforcer les capacités des Directions des recettes provinciales et des services financiers des ETD pour les doter de l'expertise dans le contrôle de la régularité et de la conformité des opérations de constatations et de liquidation de la redevance minière faites par les services d'assiette	Renforcement des capacités des ordonnateurs, des comptables et de tous autres collecteurs d'impôts, droits, taxes et redevances des ETD.		
N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
46	Renforcer et parachever la mise en place des organes locaux de contrôle des finances des ETD et assurer régulièrement les missions de l'IGF essentiellement dans les ETD bénéficiaires de la quotité de la redevance minière	Terminer la mise en place des organes locaux de contrôle et Former les préposés à la tâche	Axe stratégique 2	Non réalisée
47	Cœuvrer à réduire l'écart entre les recettes de la redevance minière recouvrées avec celles constatées et liquidées en renforçant la collaboration entre les divisions provinciales des mines et les Directions des recettes provinciales et les services financiers des ETD et en	Installer les structures et services de contrôle, de collecte et respecter la chaîne des recettes		Non réalisée

IV. Etat des lieux sur l'affectation et la répartition de la redevance minière ainsi que la rétrocession des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices

	parachevant la mise en œuvre des chaînes des recettes provinciales et des ETD			
47	Instaurer, en l'absence des organes délibérants locaux, tel que prévus par la Loi Organique N008/016 du 07 Octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des Entités Territoriales Décentralisées, des mécanismes de contrôle ad hoc au niveau des ETD en mettant en place des comités paritaires dans le but d'assurer le suivi et le contrôle interne pour garantir une gestion transparente et/ou une utilisation rationnelle des revenus issus de la redevance minière	Mettre en place une organisation pour la redevabilité en instaurant des mécanismes de contrôle adaptés		Non réalisée
48	Assurer, par les entités bénéficiaires, la transparence pour plus de redevabilité des sommes réellement perçues au titre de la redevance minière et de leur affectation de la manière la plus détaillée possible			En cours
49	Formaliser et rendre permanents les mécanismes de collecte et de transmission des données aux organes pertinents (ITIE, Direction des Mines, CTCPM, etc...) des montants de la redevance minière perçues au niveau infranational sur base des formulaires de déclaration à l'instar de ce qui a été fait pour cette étude.	Former les ETD à la déclaration moyennant les formulaires de télé déclaration	Axe Stratégique 2	En cours
50	Encourager la création des Comités Locaux de Développement dans les entités qui en sont dépourvues et renforcer les capacités de celles existantes	Installer les comités locaux de développement et renforcer leur capacités en la matière	Axe Stratégique 2	En cours
51	Respecter les procédures de passation des marchés dans l'attribution des contrats des travaux, biens et services à tout le niveau infranational et assurer la formation en cette matière aux autorités et fonctionnaires intervenant dans ce processus	Installer les cellules de passation des marchés et former les ETD sur les procédures de passation des marchés	Axe Stratégique 2	En cours
52	Les provinces ainsi que les ETD doivent publier leurs budgets de sorte à ce que tout le monde puisse certifier la capacité de rétrocession des 10% des recettes pétrolières	Former et amener les provinces et les ETD à la divulgation systématique des données	Axe Stratégique 2	Non réalisée
N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
53	En complément des dispositions de la LOFIP sur la rétrocession de 10% des recettes pétrolières de catégorie B aux Provinces productrices, prendre les mesures d'application et désigner les organes en charge de la collecte, de la gestion et de la répartition de ces recettes	Mettre en place les organes responsables en matière de collecte et de gestion de la rétrocession	Axe Stratégique 2	Non réalisée
54	Doter les ETD des compétences nécessaires pour la gestion et l'orientation des fonds de rétrocession de 10% des recettes pétrolières	Renforcer les capacités des acteurs des ETD en matière de gestion de fonds de rétrocession	Axe Stratégique 2	Non réalisée

IV. Etat des lieux sur l'affectation et la répartition de la redevance minière ainsi que la rétrocession des recettes pétrolières de catégorie B aux provinces productrices

55	Réaliser une étude de cadrage pour intégrer les revenus des ETD dans le périmètre des flux du secteur minier	Recruter un Administrateur indépendant pour produire ce cadrage	Axe Stratégique 2	En cours
----	--	---	-------------------	----------

V. Rapport thématique sur le Renforcement des divulgations des entreprises publiques du secteur extractif en RDC

N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
56	Améliorer les pratiques de divulgation	Former à la télé déclaration		En cours
57	Améliorer les pratiques de fiabilisations des informations des entreprises publiques, y compris l'audit financier	Renforcer les mécanismes de contrôle de la fiabilité des données	Axe Stratégique 2	Réalisée
58	Améliorer les pratiques de gestion et de bonne gouvernance des entreprises publiques	Mettre en place les méthodes viables de gestion afin d'assurer la transparence et sanctionner les défaillants	Axe Stratégique 2	En cours
59	Améliorer les pratiques de divulgation des EP	Former et amener les EP à mieux déclarer	Axe Stratégique 2	En cours
60	Améliorer la gestion des royalties et Pas de porte	Divulguer les données de paiement et de gestion des royalties et Pas de porte	Axe Stratégique 2	En cours

VI. Etude sur la mise en œuvre de l'exigence 2.5 sur la propriété effective

61	Implémenter le cadre légal sur la propriété effective	Faire le suivi pour l'adoption, au niveau du Parlement, de la loi sur le blanchiment des capitaux adoptée par le Gouvernement (Loi initiée par la CENAREF)	Axe Stratégique 2	Réalisée
62	Renforcer la mise en œuvre de l'exigence 2.5	Cf. Collecte complémentaire des données sur la propriété effective		En cours

VII. Etude de la mise en œuvre du Projet SICOMINES

N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
63	Réévaluer l'étude de faisabilité de Sicomines par un cabinet d'audit indépendant	Recruter un Administrateur indépendant pour réévaluer le Projet		Non réalisée
64	Restructurer le capital social de l'entreprise en fonction des apports réels de chaque associé	Tenir compte des apports réels dans la formation du capital social		Non réalisée

65	Renégocier l'avenant n°4 à l'accord du 22/04/2008	Mettre sur pied une commission pour réexaminer l'Avenant n°4		Non réalisée
66	Sélection et la budgétisation des infrastructures restantes	Recruter un consultant pour évaluer les infrastructures		En cours Mise en place d'une Commission ad hoc par le Gouvernement
67	Organisation d'un cadre institutionnel pour la sélection des infrastructures	Mettre en place une commission ad hoc comprenant toutes les parties prenantes		En cours Mise en place d'une Commission ad hoc par le Gouvernement
68	Sélection objective des infrastructures	Sélectionner par un ou plusieurs Consultant(s) indépendant(s) les infrastructures		En cours Mise en place d'une Commission ad hoc par le Gouvernement
69	Budgétisation conséquente des infrastructures sélectionnées	Elaborer un budget qui tient compte de la valeur vénale des infrastructures		En cours Mise en place d'une Commission ad hoc par le Gouvernement
70	Amélioration du système de gestion du projet d'infrastructures	Mettre en place des mécanismes clairs de gestion des infrastructures		Réalisée Avec la mise en place de l'Agence de Pilotage, de Coordination et de Suivi des Conventions de Collaboration signées entre la République démocratique du Congo et les partenaires privés », (APCSC)
71	Recadrage de la mission du Maître d'ouvrage délégué	Clarifier la mission en indiquant les limites du Maître d'ouvrage délégué		Non réalisée
72	Implication des structures spécialisées de l'Etat (structures pérennes du Gouvernement)	Faire impliquer les structures pérennes du gouvernement dûment désignées		Non réalisée
73	Suppression de la pratique des sommes à valoir	Constater la pratique et la supprimer		Non réalisée

VIII. Analyse organisationnelle et institutionnelle de l'ITI-ERDC

N°	Libellé Recommandation	Activité proposée	Intégration dans le PTBA	Statut
74	Signer et publier les projets de textes de gouvernance internes révisés	Assurer le suivi, auprès du CE et du gouvernement, de la signature et publication des textes de gouvernance révisés	Axe stratégique 1	En cours

75	Examiner la possibilité de trouver des sources de financement additionnelles : ouverture d'une ligne de crédit auprès d'une banque	Emarger dans une des structures des fonds (FOMIN, Fonds Social, Foner... en tant que quotité pour la transparence Obtenir l'autorisation du CE et Négociier avec les banques une ligne de crédit (découvert bancaire)	Axe stratégique 1	En cours
76	Mettre en place une véritable stratégie de communication avec des moyens techniques et financiers appropriés afin de mieux atteindre le grand public et susciter jusqu'à la base des débats citoyens des rapports ITIE.	Recruter un Consultant pour produire le Plan Stratégique de communication	Axe stratégique 1	Non réalisée
77	Retenir le statut d'Expert en lieu et place de celui de Consultant pour le personnel technique recruté sur base des procédures d'Appel à candidature ;	Prendre une mesure réglementaire y relative par Décret signé par le 1 ^{er} ministre		En cours
78	Tenir compte du rôle très technique du ST de l'ITIE pour garantir aux Experts recrutés un bon niveau de rémunération corrélé avec leur expertise.	Prendre une mesure réglementaire y relative par Décret signé par le 1 ^{er} ministre		En cours
79	Sous-traiter la fonction de personnel d'appoint par un bureaux de placement recrutés sur base d'appel d'offres pour garantir les droits sociaux à ce personnel	Prendre une mesure réglementaire y relative par Décret signé par le 1 ^{er} ministre		Non réalisée